

**I**  
( N° 282. )

**CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.**

( SÉANCE DU 27 MARS 1847. )

---

# BUDGET

DES

# DÉPENSES ET SERVICES

**DU ROYAUME DE BELGIQUE,**

POUR L'EXERCICE 1848,

comprenant

LA DETTE PUBLIQUE, LES DÉPARTEMENTS DE LA JUSTICE, DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET DE L'INTÉRIEUR.



**BRUXELLES,**

**M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,**

RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

AVRIL 1847.

五

# DISCOURS

PRONoncé

PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES

LORS DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS DE LA DETTE PUBLIQUE, DE LA JUSTICE, DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET DE L'INTÉRIEUR,

Pour l'exercice 1848.

*Messieurs,*

L'art. 1<sup>er</sup> de la loi de comptabilité fait au Gouvernement un devoir de présenter les Budgets dix mois au moins avant l'ouverture de l'exercice.

Une exception est admise par l'art. 54 pour les Budgets de 1847 et de 1848.

En vous présentant dès aujourd'hui quelques Budgets de dépenses pour l'exercice prochain, le Gouvernement a surtout en vue de rendre possible l'exécution de la loi de comptabilité. Sans doute, il n'est guère permis d'espérer que ces projets puissent être discutés et votés avant la clôture de la session actuelle, mais, pour plusieurs du moins, l'examen préparatoire par les sections et par la section centrale pourra être terminé.

Les Budgets des Voies et Moyens, des Dotations, de la Guerre et des Finances, y compris celui des Non-Valeurs et Remboursements, vous seront prochainement présentés. Il ne restera dès lors à proposer, à l'ouverture de la session de 1847-1848, que le Budget du Département des Travaux publics.

Les projets qui vous sont dès à présent soumis concernent la Dette publique, la Justice, les Affaires Étrangères (y compris la Marine) et l'Intérieur.

*Dette publique.* — Les crédits demandés pour le service de la

Dette publique, en 1848, s'élèvent à . . . . . fr.	51,813,472 07
Le Budget de 1847 est de . . . . .	51,625,537 68

D'où une augmentation de . . . . . fr. 188,154 39  
qui se répartit de la manière suivante :

D'une part, il y a augmentation :

1° Sur les intérêts de la dette flottante de . . . . . fr.	150,000 »
2° Sur le crédit des rémunérations de . . . . .	57,000 »
3° Sur les intérêts des cautionnements . . . . .	10,000 »
ENSEMBLE . . . fr.	197,000 »

D'autre part, il y a diminution :

1° Sur les frais pour le service de l'emprunt de 50,000,000 de francs. . . . . fr.	400 »
2° Sur l'allocation pour remboursement à faire à la Hollande en exécution de l'art. 68, § 7, du traité du 5 novembre 1842, de . . . . .	8,465 61
TOTAL . . . . . fr.	8,865 61
Somme égale . . . . .	188,154 39

Le service de la dette flottante, d'après les votes déjà émis par la Législature, exige, pour 1848, une augmentation. Il a fallu naturellement se placer dans l'hypothèse que cette dette serait maintenue tout entière pendant l'exercice prochain. Si, comme il est permis de l'espérer, les circonstances sont telles qu'il soit possible de la réduire, une partie du crédit de 750,000 francs demeurera sans emploi.

La dette constituée peut être divisée, à raison de son origine, en trois catégories :

1° Charges résultant des traités, savoir :

a. Inscription au profit du Gouvernement des Pays-Bas, <i>rente annuelle</i> . . . . . fr.	846,560 »
b. Intérêts des capitaux à 2 1/2 p. 0/0 . . . . .	5,502,640 78
c. Rachat du capital de 80 millions de florins à 2 1/2 0/0.	
— Emprunt de 84,656,000 francs à 4 1/2 0/0, <i>rente annuelle</i> . . .	5,809,520 »
TOTAL de la première catégorie . . . fr.	10,158,720 78

2° Emprunt de 100,800,000 francs. Cet emprunt a servi à couvrir les dépenses extraordinaires des premières années de l'indépendance nationale. Au moment de la conversion, en 1844, le capital était réduit à 84,544,652 francs. L'on avait amorti 16,458,568 francs.

La rente annuelle, aujourd'hui à 4 1/2 p. 0/0, de la partie de l'emprunt soumise à la conversion est de . . . . . fr.	3,793,573 44
A la même catégorie appartient le capital de 7,624,000 francs à 3 p. 0/0, émis pour le paiement des indemnités de la guerre de la révolution. La rente annuelle est de . . . . .	228,720 »
<b>TOTAL . . . fr.</b>	<b>4,024,093 44</b>

3° Capitaux consacrés à des travaux d'utilité publique (chemins de fer, routes, canaux, etc.), savoir :

a. Emprunt de 50 millions à 4 p. 0/0, <i>rente</i> . . . . . fr.	1,200,000 »
b. — de 50,850,800 à 3 p. 0/0, <i>rente</i> . . . . .	1,525,524 »
c. — de 86,940,000 à 5 p. 0/0, <i>rente</i> . . . . .	4,547,000 »
d. — de fr. 28,621,718 40 c <sup>s</sup> à 5 p. 0/0, <i>rente</i> . . . . .	1,451,085 92
e. — de fr. 1,481,481 48 c <sup>s</sup> à 5 p. 0/0 (contracté pour l'entrepôt d'Anvers), converti en 4 1/2 p. 0/0 . . . . .	62,109 »
f. Consolidation de 10,000,000 de bons du trésor en vertu de la loi du 21 mars 1844, <i>rente</i> . . . . .	437,443 »
<b>Fr.</b>	<b>9,003,163 92</b>

Les capitaux de cette catégorie s'élèvent à fr. 207,893,999 88 c<sup>s</sup>; la rente annuelle à fr. 9,003,163 92 c<sup>s</sup>.

Le tableau suivant donne un aperçu général de la dette :

TAUX DE L'INTÉRÊT.	CAPITAL PRIMITIF.	CAPITAL AMORTI.	CAPITAL A AMORTIR Au 1 <sup>er</sup> janv. 1847.	DOTATION.		FRAIS.
				Intérêts.	Amortissement.	
2 1/2 . . . . .	589,417,651 74	169,512,000 »	220,105,651 74	5,502,640 78	»	3,000 »
3 . . . . .	{ 50,850,800 » 7,624,000 » }	7,041,800 »	51,453,000 »	1,754,244 »	584,748 »	59,000 »
4 . . . . .	50,000,000 »	4,200,000 »	25,800,000 »	1,200,000 »	500,000 »	3,000 »
4 1/2 . . . . . dans le conversion.	95,442,852 »	2,541,000 »	92,901,852 »	4,294,927 44	954,428 52	15,000 »
4 1/2 . . . . .	84,656,000 »	821,000 »	85,855,000 »	3,809,520 »	425,280 »	15,000 »
5 (1840) . . . .	86,940,000 »	751,464 »	86,188,536 »	4,547,000 »	869,400 »	150,000 »
5 (1842) . . . .	28,621,718 40	»	28,621,718 40	1,451,085 92	286,217 18	45,000 »
<b>TOTAUX . . .</b>	<b>775,552,982 14</b>	<b>184,667,264 »</b>	<b>588,885,718 14</b>	<b>22,559,418 14</b>	<b>3,418,073 50</b>	<b>248,000 »</b>
				25,757,491 64		

La dette constituée s'élève donc en capitaux à la somme de . . . . . fr. 588,885,718 14  
En intérêts, à . . . . . 22,559,418 14

La population étant de 4,555,319 habitants, la dette est de fr. 134 83 c<sup>s</sup> par habitant, la rente de fr. 5 13 c<sup>s</sup> par habitant.

Le Budget des Voies et Moyens étant évalué à 117 millions en 1848, et le service de la dette constituée, y compris l'inscription de 846,560 francs, les intérêts, l'amortissement et les frais des divers emprunts s'élevant à fr. 26,852,051 64 c<sup>s</sup>, ce service absorbe 0,229 des ressources de l'État.

L'on a déjà amorti, indépendamment des 16,458,568 francs de l'emprunt de 100,800,000 francs de 1852, et de fr. 401,587 50 c<sup>s</sup> de l'emprunt contracté pour l'entrepôt d'Anvers, un capital de 184,667,264 francs, ou, déduction faite des 80 millions de florins rachetés, un capital de 15,555,264 francs.

Enfin, l'on affecte annuellement à l'extinction de la dette une somme de 5,418,075 francs 50 centimes.

Il faut y ajouter, pour la plupart des emprunts, les intérêts des obligations amorties, de sorte que la force de l'amortissement s'accroît chaque année, en raison géométrique, jusqu'à l'entière libération de l'État.

L'art. 4<sup>e</sup> du chapitre II, *Pensions militaires et autres*, qui ne sont pas imputées sur les crédits portés aux divers Budgets de Dépenses, présente une augmentation de 57,000 francs.

La somme votée pour l'exercice courant était de 5,204,000 francs.

Des diminutions portent :

Sur les anciennes pensions ecclésiastiques, pour . . . . .	fr.	50,000	»
— — — civiles, pour . . . . .		10,000	»
— pensions civiques . . . . .		10,000	»
— — de l'ancienne caisse de retraite . . . . .		5,000	»
		<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr.	55,000	»

Les pensions militaires auxquelles était affecté un crédit de 2,151,000 francs, exigeront, en 1848, une somme de 2,245,000 francs, qui absorbe ces diminutions et les dépasse de 57,000 francs.

Le remboursement à faire au Gouvernement des Pays-Bas pour les arrérages de pensions décroît de 4,000 florins, soit fr. 8,465 61 c<sup>s</sup>, conformément au traité du 5 novembre 1842.

Au chapitre III, *Service des cautionnements*, se trouve une augmentation de 10,000 francs. Le paiement des intérêts, d'une part, est porté en dépense d'après le chiffre probable des capitaux qui seront versés dans les caisses de l'État; d'autre part, le produit de ces capitaux figure dans la même proportion au Budget des Voies et Moyens.

*Justice.* — Le Budget du Département de la Justice, comparé à celui de l'année courante, offre une augmentation de 72,550 francs.

Un crédit extraordinaire et temporaire de 14,550 francs est demandé pour le personnel de l'administration centrale. Une note jointe au Budget indique les motifs de cette demande qui se rattache à l'organisation introduite par l'arrêté du 21 novembre 1846.

Le crédit affecté à l'impression des recueils statistiques est augmenté de 2,500 francs.

Pour l'ordre judiciaire, deux légères augmentations sont demandées, l'une de 1,800 francs résultant de la création d'une nouvelle place de commis-greffier,

l'autre de 2,700 francs, provenant de l'établissement de la justice de paix de Sichen-Sussen-Bolré.

Le crédit proposé pour l'entretien des détenus est augmenté de 50,500 francs. Si, durant l'année prochaine, le prix des vivres se maintenait à un taux aussi élevé qu'aujourd'hui, la somme portée au Budget ne suffirait même pas.

L'augmentation de 21,900 francs proposée pour le service des travaux dans les prisons, se trouvera balancée au Budget des Voies et Moyens. Ce crédit ne forme qu'une avance.

*Affaires Étrangères.* — Conformément aux vœux exprimés au sein de la Chambre des Représentants, les Budgets des Affaires Étrangères et de la Marine ont été réunis, pour 1848, en un seul projet de loi.

Le Budget des Affaires Étrangères comprend, en 1847, des crédits à concurrence de . . . . . fr.	1,515,524	»
Celui de la Marine s'élève à . . . . . fr.	1,291,562	»
	<hr/>	
TOTAL. . . . . fr.	2,605,086	»

Les propositions qui vous sont soumises pour l'exercice prochain s'élèvent à . . . . . fr.	2,705,445	»
	<hr/>	
Différence en plus. . . . . fr.	100,557	»

Cette différence se décompose ainsi qu'il suit :

Personnel de l'administration centrale, afin de donner suite à l'arrêté organique du 21 novembre 1846 . . . . . fr.	8,700	»
Pilotage . . . . . fr.	411,800	»
Bateaux à vapeur de l'Escaut . . . . . fr.	12,000	»
Police maritime . . . . . fr.	5,000	»
Pensions et secours . . . . . fr.	4,070	»
	<hr/>	
TOTAL. . . . . fr.	459,570	»
dont il faut déduire la somme de . . . . . fr.	59,215	»
affectée à la construction du phare de Wielingen et non reproduite au Budget de 1848.		
	<hr/>	
RESTE. . . . . fr.	100,557	»

Le Budget du pilotage pour 1848 a été calculé d'après les faits relatifs à l'année 1846.

Pendant cette année, comme en 1845, les recettes ont dépassé de beaucoup les prévisions du Budget des Voies et Moyens.

Les pilotes ayant droit à une part des recettes, l'augmentation des dépenses est une conséquence de l'accroissement du revenu et de l'excédant qui demeure acquis au trésor.

Le tableau suivant indique les faits à partir de l'année 1844.

ANNÉES.	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS.		
	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT.
1844 . . . . .	550,000	542,000	8,000	590,528 25	542,000	48,528 25
1845 . . . . .	580,000	550,520	29,480	554,552 90	599,470	154,862 90
1846 . . . . .	400,000	550,520	49,480	625,000	460,520	164,480

Il a fallu demander en 1845 et en 1846 des crédits supplémentaires, l'un de 48,950, l'autre de 110,000 francs. Pour éviter de nouvelles demandes de cette nature, le chiffre probable de la dépense est porté au Budget de 1848, d'après les résultats constatés en 1846.

Les frais de police maritime sont augmentés de 5,000 francs. Les recettes ont suivi une progression plus forte.

En 1846, il est parti d'Anvers 89 navires sur lesquels se sont embarqués 15,178 émigrants. Chaque départ entraîne des dépenses d'expertise des navires.

La somme de 12,000 francs portée en plus à l'art. 6 du chap. VIII est destinée à l'achat d'une chaudière neuve pour le bateau à vapeur la *Princesse Charlotte*.

*Intérieur.* — Le Budget du Département de l'Intérieur contient quelques changements desquels résulte, en définitive, une réduction de dépenses de 537,920 francs.

Les augmentations se rapportent :

1° A la voirie vicinale . . . . .	fr.	4,200	»
Le crédit de 500,000 francs ayant été réduit de pareille somme par suite d'un transfert.			
2° Aux jeux de Spa . . . . .		280	»
3° Aux frais des procédures suivies d'office pour la révision des listes électorales . . . . .		500	»
4° Aux dépenses du service vétérinaire et des conseils d'agriculture . . . . .		25,000	»
5° Aux beaux-arts, y compris les frais de l'exposition nationale . . . . .		35,000	»
6° Au service de santé . . . . .		5,000	»
TOTAL. . . . .		fr.	69,980

Un crédit de 250,000 francs a été ouvert en 1847 pour le recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie.

Pour le complément des dépenses de cette grande opération, il est porté au Budget de 1848 un crédit extraordinaire de 100,000 francs; la réduction est de . . . . . 150,000 »

Le libellé du Budget de 1847, en ce qui concerne l'hôtel du gouvernement provincial d'Arlon, est maintenu pour mémoire, le crédit de 91,000 francs ne figure plus au Budget. . . . . 91,000 »

A REPORTER. . . . . fr. 241,000 »

REPORT. . . . . fr. 241,000 »

L'allocation destinée au paiement des indemnités pour bestiaux abattus est réduite de . . . . . 20,000 »

Le chiffre de . . . . . 100,000 »  
pour l'exposition de l'industrie est supprimé.

Sont également supprimés les crédits extraordinaires de 11,000 fr. pour l'académie des sciences et pour les archives, de 15,000 francs pour l'académie de médecine et de 20,900 francs pour les tables décennales de l'état civil . . . . . 46,900 »

TOTAL des réductions. . . . . fr. 407,900 »

Des notes jointes aux développements du Budget indiquent les motifs de ces divers changements.

En résumé, la balance de ces quatre Budgets se présente ainsi qu'il suit :

	ALLOCATIONS pour 1847.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1848.	DIFFÉRENCES	
			EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique . . . . .	51,625,557 68	51,815,472 07	188,154 59	»
Justice . . . . .	11,980,595 »	12,052,745 »	72,550 »	»
Affaires étrangères et marine.	2,605,086 »	2,705,445 »	100,557 »	»
Intérieur. . . . .	6,478,854 40	6,140,954 40	»	537,920 »
TOTAUX. . . fr.	52,680,675 08	52,712,594 47	560,841 59	537,920 »

L'augmentation totale, sur une somme de fr. 52,712,594 47 c<sup>s</sup>, est donc de fr. 22,921 59 c<sup>s</sup>.

*Le Ministre des Finances,*

**J. MALOU.**

(1)

# Budgets

**DES DÉPENSES ET SERVICES**

**DU ROYAUME,**

**POUR L'EXERCICE 1848.**

---

(2)

**PROJET DE LOI.**

---

**Léopold,****ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres ;

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de *trente et un millions huit cent treize mille quatre cent soixante-douze francs sept centimes* (fr. 51,813,472 07 centimes), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ardenne, le 26 mars 1847.

**LÉOPOLD.****PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***J. MALOU.**

---

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<i>Service de la dette.</i>				
1	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 . . . . .	300,000	"	
2	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842.	846,560	"	
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du même traité . . . . .	5,502,640	78	
4	Frais relatifs à cette dette . . . . .	3,000	"	
5	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de fr., à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856 . . . . . 1,200,000	1,500,000	"	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 500,000			
6	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt . . . . .	3,000	"	
7	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, à émettre en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846. . . . . 1,754,244	2,538,992	"	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 584,748			
8	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt . . . . .	59,000	"	
9	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840. . . . . 4,547,000	5,216,400	"	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 869,400			
10	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt . . . . .	150,000	"	
11	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c <sup>t</sup> , à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842 . . . . . 1,431,085 92	1,717,505	10	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 286,217 18			
12	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt. . . . .	45,000	"	
	<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>17,641,895</b>	<b>88</b>	

NUMÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. . . . . fr.	17,041,895 88	"	
15	Intérêts, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 ( <i>Bulletin officiel</i> n° 42) . . . . . 4,294,927 44	5,240,355 76	"	
	Dotation de l'amortissement de cette dette . . . . . 954,428 52		"	
14	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844) . . . . .	15,000 "	"	
15	Intérêts de l'emprunt de 84,636,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 ( <i>Bulletin officiel</i> n° 44) . . . . . 5,809,520 "	4,252,800 "	"	28,041,466 78
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital . . . . . 425,280 "		"	
16	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844) . . . . .	15,000 "	"	
17	Intérêts et frais présumés de la dette flottante . . . . .	750,000 "	"	
18	Rentes viagères . . . . .	5,665 15	"	
19	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée . . . . .	"	6,765 87	
20	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842) . . . . .	105,820 10	"	
21	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2, de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	21,164 02	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Rémunérations.</i>				
	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées. . . . . 185,000 "			
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850 . . . . . 110,000 "			
	Id. civiques . . . . . 150,000 "			
1	Id. militaires et pensions des Indes . . . . . 2,245,000 "	2,271,000 "	970,000 "	
	Id. de l'Ordre Léopold . . . . . 25,000 "			
	Id. des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite . . . . . 525,000 "			
	Arriérés de pensions de toute nature . . . . . 5,000 "			
2	Remboursement à faire au Trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1848. . . . .	"	11,005 29	5,502,005 29
	Traitements d'attente ( <i>wachtgelden</i> ) . . . . . 28,000 "			
3	Id. ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ) . . . . . 17,000 "	"	50,000 "	
	Secours annuels ( <i>jaarlijkse onderstanden</i> ). . . . . 5,000 "			
	A REPORTER. . . . . fr.	50,505,700 91	1,057,771 16	51,563,472 07

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	Report. . . . . fr.	50,505,700 91	1,057,771 16	51,543,472 07
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	<i>Fonds de dépôt.</i>			
	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables . . . . .	594,000 »		
1	Arriéré des intérêts sur des exercices clos. . . . .	6,000 »	6,000 »	470,000 »
2	Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitifs.)	70,000 »		
	<b>TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . fr.</b>	<b>50,769,700 91</b>	<b>1,043,771 16</b>	<b>51,813,472 07</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 26 mars 1847.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**J. MALOU.**

**PROJET DE LOI.**

---

**Léopold,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, S'alit.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de *douze millions cinquante-deux mille sept cent quarante-cinq francs* (12,052,745 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ardenne, le 26 mars 1847.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances,*

**J. MALOU.**

---

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<i>Administration centrale.</i>				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 "	"	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration cen- trale puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués au Budget . . . . .	173,150 "	12,400 "	240,550 "
3	Matériel . . . . .	23,000 "	"	
4	Frais d'impression de recueils statistiques . . . . .	6,000 "	"	
5	Frais de route et de séjour . . . . .	6,000 "	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Ordre Judiciaire.</i>				
1	COUR DE CASSATION. Personnel . . . . .	258,500 "	"	
2	— Matériel . . . . .	5,250 "	1,500 "	
3	COURS D'APPEL. Personnel . . . . .	621,800 "	"	
4	— Matériel . . . . .	18,000 "	"	2,515,015 "
5	Tribunaux de première instance et de commerce . . . . .	1,055,065 "	16,000 "	
6	Justices de paix et tribunaux de police . . . . .	558,900 "	"	
<b>CHAPITRE III.</b>				
<i>Justice Militaire.</i>				
1	HAUTE COUR MILITAIRE. Personnel . . . . .	65,800 "	"	
2	— Matériel . . . . .	5,000 "	"	112,055 "
3	Auditeurs militaires et prévôts. . . . .	41,255 "	"	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<i>Frais de Justice.</i>				
1	Frais d'instruction et d'exécution. . . . .	679,000 "	"	
2	Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions ou écritures récla- mées par le procureur général et les administrations pu- bliques . . . . .	1,000 "	"	680,000 "
<b>CHAPITRE V.</b>				
<i>Palais de Justice.</i>				
Unique.	Constructions, réparations et loyers de locaux. . . . .	35,000 "	40,000 "	75,000 "
<b>A REPORTER.</b> . . . fr.		3,550,718 "	69,900 "	3,620,618 "

N <sup>o</sup> MÉRO des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT . . . fr.	3,550,718	69,900	3,620,618
	<b>CHAPITRE VI.</b> <i>Publications officielles.</i>			
1	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires</i> . . . . .	95,500	"	
2	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation</i> . . . . .	5,000	"	
3	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émancées du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France en 1795 jusqu'en 1850; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume. . . . .	5,000	"	101,500
	<b>CHAPITRE VII.</b> <i>Pensions et Secours.</i>			
1	Pensions civiles . . . . .	180,000	"	
2	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse . . . . .	12,000	"	195,000
3	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus. . . . .	5,000	"	
	<b>CHAPITRE VIII.</b> <i>Cultes.</i>			
1	Clergé supérieur du culte catholique et professeurs des séminaires, bourses et demi-bourses affectées aux séminaires. . . . .	405,822 59	"	
2	Clergé inférieur du culte catholique . . . . .	5,519,104 61	"	
3	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant aux cultes . . . . .	591,000	50,000	4,589,327
4	Culte protestant . . . . .	57,900	"	
5	— israélite. . . . .	11,000	"	
6	Pensions et secours pour les ministres des cultes . . . . .	154,000	"	
	<b>CHAPITRE IX.</b> <i>Établissements de bienfaisance.</i>			
1	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés, dont le domicile de secours est inconnu . . . . .	25,000	"	
2	Subsides : 1 <sup>o</sup> pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2 <sup>o</sup> pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre . . . . .	160,000	"	
3	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire. . . . .	5,000	"	415,000
4	Subside pour l'érection de dépôts de mendicité agricoles . . . . .	50,000	"	
5	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . . . . .	175,000	"	
6	Subsides : 1 <sup>o</sup> pour le patronage des condamnés libérés; 2 <sup>o</sup> pour faire établir et soutenir à cette fin des maisons de refuge ou sont également reçues les personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité, 3 <sup>o</sup> pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance . . . . .	50,000	"	
	A REPORTER . . . fr.	8,632,045	119,900	8,751,945

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.	
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.		
	Report. . . . fr.	8,652,045	119,900	8,751,945	
<b>CHAPITRE X.</b>					
<i>Prisons.</i>					
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Service domestique.</b>					
1	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus . . . . .	1,100,000	"	5,186,500	
2	Gratifications aux détenus employés au service domestique . . . . .	54,000	"		
3	Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants . . . . .	24,000	"		
4	Frais de voyages des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements . . . . .	7,500	"		
5	Traitement des employés attachés au service domestique. . . . .	400,000	"		
6	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement . . . . .	3,000	"		
7	Frais d'impressions et de bureau . . . . .	10,000	"		
8	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier . . . . .	429,400	200,000		
<b>SECTION 2. — Service des travaux.</b>					
9	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . . . .	700,000	"		
10	Gratifications aux détenus . . . . .	185,000	"		
11	Frais d'impressions et de bureau . . . . .	10,000	"		
12	Traitements et tantièmes des employés . . . . .	85,400	"		
<b>CHAPITRE XI.</b>					
<i>Frais de police.</i>					
1	Service des passe-ports . . . . .	20,000	"	68,000	
2	Autres mesures de sûreté publique . . . . .	48,000	"		
<b>CHAPITRE XII.</b>					
Unique.	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	5,000	"	5,000	
<b>CHAPITRE XIII.</b>					
Unique.	Solde de dépenses arriérées concernant des exercices dont les Budgets sont clos . . . . .	41,500	"	41,500	
<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.</b>		<b>11,752,845</b>	<b>519,900</b>	<b>12,052,745</b>	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 26 mars 1847.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**J. MALOU.**

## PROJET DE LOI.

---

**Léopold,**

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de *deux millions sept cent cinq mille quatre cent quarante-trois francs* (2,705,443 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ardenne, le 26 mars 1847.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

---

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<i>Administration centrale.</i>				
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 »	»	
»	Frais de représentation ( <i>pour mémoire</i> ). . . . .	»	»	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués au Budget . . .	102,650 »	»	
5	Frais des commissions d'examen . . . . .	2,000 »	»	
4	Pensions des fonctionnaires, employés et gens de service. .	14,024 »	»	188,274 »
5	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse . . .	1,000 »	»	
6	Matériel . . . . .	54,600 »	3,000 »	
7	Achat de décorations de l'Ordre Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles . . . . .	10,000 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Traitements des agents politiques.</i>				
1	Autriche . . . . .	40,000 »	»	
2	Confédération Germanique. . . . .	40,000 »	»	
5	France . . . . .	60,000 »	»	
4	Grande-Bretagne. . . . .	80,000 »	»	
5	Pays-Bas . . . . .	50,000 »	»	
6	Italie . . . . .	40,000 »	»	
7	Prusse . . . . .	50,000 »	»	
8	États-Unis. . . . .	25,500 »	»	
9	Turquie . . . . .	47,000 »	»	
»	Bavière ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .	»	»	588,500 »
10	Brésil . . . . .	21,000 »	»	
11	Danemarck . . . . .	15,000 »	»	
12	Espagne . . . . .	15,000 »	»	
13	Grèce . . . . .	15,000 »	»	
14	Villes Libres et Anséatiques de Hambourg, Brême et Lubeck.	15,000 »	»	
15	Portugal . . . . .	15,000 »	»	
16	Sardaigne . . . . .	15,000 »	»	
17	Suède . . . . .	15,000 »	»	
	<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>745,774 »</b>	<b>3,000 »</b>	<b>748,774 »</b>

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. . . . . fr.	745,774 »	5,000 »	746,774 »
	<b>CHAPITRE III.</b>			
Unique.	Traitement des agents consulaires, et indemnités à quelques agents non rétribués. . . . .	105,000 »	»	105,000 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
Unique.	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; frais de courriers, estalettes, courses diverses. . . . .	70,500 »	»	70,500 »
	<b>CHAPITRE V.</b>			
Unique.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur . . .	80,000 »	»	80,000 »
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
1	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité. . . . .	30,000 »	»	40,000 »
2	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	10,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	<i>Commerce.</i>			
1	Écoles de navigation. . . . .	16,000 »	»	297,900 »
2	Chambres de commerce. . . . .	12,000 »	»	
3	Frais divers et encouragements au commerce . . . . .	19,900 »	»	
4	Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1848 et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service. . . . .	115,000 »	»	
5	Primes pour construction de navires. . . . .	35,000 »	»	
6	Pêche maritime . . . . .	100,000 »	»	
	A REPORTER. . . . . fr.	1,535,174 »	5,000 »	1,538,174 »

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. . . . . fr.	1,335,174 »	3,000 »	1,338,174 »
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
	<b>MARINE.</b>			
	<i>Bâtiments de guerre.</i>			
1	Personnel . . . . .	997,471 »	»	
2	Vivres . . . . .	148,000 »	»	
5	Entretien, chauffage et éclairage . . . . .	62,520 »	»	
4	Magasin de la marine . . . . .	4,800 »	»	
5	Pilotage . . . . .	462,320 »	»	
6	Service des bateaux à vapeur de l'Escaut . . . . .	48,758 »	12,000 »	1,567,269 »
7	Police maritime . . . . .	55,800 »	»	
8	Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	242,100 »	»	
9	Secours maritimes . . . . .	16,500 »	»	
10	Dotation de la caisse des secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge . . . . .	10,000 »	»	
11	Pensions civiles et secours . . . . .	27,200 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . fr.	2,600,445 »	15,000 »	2,705,445 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 26 mars 1847.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

**PROJET DE LOI.**

---

**Léopold,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, salut :*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1848, à la somme de *six millions cent quarante mille neuf cent trente-quatre francs quarante centimes* (fr. 6,140,954 40 centimes), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ardenne, le 26 mars 1847.

**LÉOPOLD.****PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***J. MALOU.**

---

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<i>Administration centrale (Personnel).</i>				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	"	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres crédits alloués au Budget . . . . .	202,050	"	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses . . . . .	50,000	"	256,550
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires . . . . .	5,500	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<i>Pensions et secours.</i>				
1	Pensions . . . . .	150,000	"	162,000
2	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves . . . . .	5,000	"	
3	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	7,000	"	
<b>CHAPITRE III.</b>				
<i>Statistique générale.</i>				
1	Frais de publication des travaux de la division de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales . . . . .	24,050	"	124,050
2	Complément des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie . . . . .	"	100,000	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<i>Frais de l'administration dans les provinces.</i>				
1	Province d'Anvers . . . . .	97,000	"	879,582
2	— de Brabant . . . . .	105,975	"	
3	— de la Flandre occidentale . . . . .	98,250	"	
4	— — orientale . . . . .	100,200	"	
5	— de Hainaut . . . . .	109,470	"	
6	— de Liège . . . . .	100,190	4,500	
7	— de Limbourg . . . . .	85,697	"	
8	— de Luxembourg . . . . .	89,700	"	
9	— de Namur . . . . .	88,400	"	
A REPORTER . . . . . fr.		1,517,483	104,500	1,421,982

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. . . . fr.	1,517,482 "	104,500 "	1,421,982 "
	<b>CHAPITRE V.</b> <i>Frais de l'administration dans les arrondissements.</i>			
1	Traitement des commissaires d'arrondissement. . . . .	186,900 "	"	} 323,172 "
2	Émoluments pour frais de bureau . . . . .	113,772 "	"	
3	Frais de route et de tournées . . . . .	22,500 "	"	
	<b>CHAPITRE VI.</b> <i>Voirie vicinale.</i>			
Unique.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. .	500,000 "	"	500,000 "
	<b>CHAPITRE VII.</b> <i>Fêtes nationales.</i>			
Unique.	Frais de célébration des fêtes nationales. . . . .	50,000 "	"	50,000 "
	<b>CHAPITRE VIII.</b> <i>Eaux de Spa.</i>			
1	Traitement du contrôleur des jeux . . . . .	2,500 "	"	} 22,500 "
2	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa . . . .	20,000 "	"	
	<b>CHAPITRE IX.</b> <i>Construction et restauration d'hôtels provinciaux.</i>			
Unique.	Deuxième tiers d'une somme de 400,000 francs pour la restauration du palais de Liège. . . . .	"	155,000 "	155,000 "
	<b>CHAPITRE X.</b> <i>Révision des listes électorales.</i>			
Unique.	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commis- saires d'arrondissement, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1845.	500 "	"	500 "
	<b>CHAPITRE XI.</b> <i>Milice.</i>			
1	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscrip- tion . . . . .	1,600 "	"	} 64,600 "
2	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriels. — Vacances des offi- ciers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires. . . . .	63,000 "	"	
	<b>CHAPITRE XII.</b> <i>Garde civique.</i>			
Unique.	Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état- major; achats, réparations et entretien des armes et équipements de la garde civique . . . . .	20,000 "	"	20,000 "
	A REPORTER. . . . fr.	2,078,254 "	237,500 "	2,315,754 "

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. . . . fr.	2,078,254 *	257,500 "	2,315,754 *
	<b>CHAPITRE XIII.</b> <i>Récompenses honorifiques et pécuniaires.</i>			
Unique.	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage. . . . .	8,200 *	"	8,200 "
	<b>CHAPITRE XIV.</b> <i>Légion d'Honneur et croix de fer.</i>			
1	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pension de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins . . .	90,000 *	"	115,000 *
2	Subside au fonds spécial des blessés de septembre . . . . .	"	25,000 "	
	<b>CHAPITRE XV.</b> <i>École de médecine vétérinaire, etc.</i>			
1	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Jury d'examen . . . . .	155,500 "	"	177,500 *
2	Subside à la société d'horticulture de Bruxelles . . . . .	24,000 *	"	
	<b>CHAPITRE XVI.</b> <i>Agriculture.</i>			
1	Indemnités pour bestiaux abattus. . . . .	200,000 "	"	628,500 *
2	Service vétérinaire. — Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture . . . . .	105,500 "	"	
3	Encouragements à l'agriculture . . . . .	323,000 *	"	
	<b>CHAPITRE XVII.</b> <b>INDUSTRIE.</b> <i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>			
1	Encouragements à l'industrie . . . . .	65,000 *	150,000 *	272,500 "
2	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, publications de brevets, frais d'administration ( <i>Personnel et Matériel</i> ) . . . . .	17,500 *	"	
3	Musée de l'industrie nationale . . . . .	40,000 *	"	
	A REPORTER. . . . fr.	3,101,754 *	412,500 "	3,517,254 *

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. . . . fr.	5,104,754 »	412,500 »	5,517,254 »
	<b>CHAPITRE XVIII.</b>			
	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE.</b>			
	<i>Enseignement supérieur.</i>			
1	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État. — Bourses. — Matériel. . . . .	651,800 »	»	
2	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques . . . . .	92,000 »	»	
5	Dépenses du concours universitaire . . . . .	15,000 »	»	
	<i>Enseignement moyen.</i>			
4	Frais d'inspection des athénées et collèges, partie des frais du concours . . . . .	10,000 »	»	
5	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'arts et métiers et les ateliers d'apprentissage, partie des frais du concours . . . . .	200,000 »	»	1,887,650 40
6	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et des collèges.	5,000 »	»	
	<i>Enseignement primaire.</i>			
7	Frais d'administration. — Inspection civile. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale, et subsides aux communes. — Matériel, constructions, réparations et ameublement d'écoles. — Encouragements. — Subsides à des établissements spéciaux. — Enseignement normal : écoles primaires supérieures.	915,850 40	»	
8	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles . . . . .	20,000 »	»	
	<b>CHAPITRE XIX.</b>			
	<i>Lettres et sciences.</i>			
1	Encouragements, souscriptions, achats. — Publication des chroniques belges inédites et des documents rapportés d'Espagne. — Exécution et publication de la carte géologique. . . . .	56,000 »	12,000 »	
2	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts . . . . .	40,000 »	»	
5	Observatoire royal . . . . .	24,000 »	»	
4	Bibliothèque royale . . . . .	65,000 »	»	
5	Musée royal d'histoire naturelle. — Seconde moitié des frais d'établissement d'armoires et d'appropriation des galeries de ce Musée.	14,000 »	12,500 »	
6	Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des <i>Acta sanctorum</i> . . . . .	»	6,000 »	278,350 »
7	<i>Archives du royaume.</i> — Frais d'administration ( <i>Personnel et Matériel</i> ) . . . . .	26,550 »	»	
8	Frais de publication des inventaires des archives . . . . .	4,000 »	»	
9	Archives de l'État dans les provinces, frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale. . . . .	15,000 »	»	
10	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État . . . . .	3,500 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	5,240,254 40	445,000 »	5,685,254 40

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. . . . fr.	5,240,254 40	445,000 »	5,685,254 40
	<b>CHAPITRE XX.</b>			
	<i>Beaux-arts.</i>			
1	Encouragements, souscriptions, achats. — Concours de composition musicale. — Pensions des lauréats. — Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers. — Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats. — École royale de gravure . . . . .	112,500 »	12,000 »	
2	Académie royale d'Anvers. — Subsidés . . . . .	25,000 »	6,000 »	
5	Conservatoire royal de Musique de Bruxelles . . . . .	45,000 »	»	
4	Id. id. de Liège . . . . .	19,000 »	»	
5	Musée royal de peinture et de sculpture . . . . .	15,000 »	»	
6	Id. d'armes, d'armures et d'antiquités . . . . .	15,000 »	»	
7	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes. — Salaire des gardiens . . . . .	2,000 »	»	
8	Dernier septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon. — Piédestal de cette statue . . . . .	»	25,000 »	560,000 »
9	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces. — Médailles à consacrer aux événements mémorables. — Subside pour le piédestal du duc Charles de Lorraine . . . . .	10,000 »	12,500 »	
10	Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. — Commission royale des monuments. . . . .	56,000 »	5,000 »	
11	Exposition nationale des beaux-arts . . . . .	»	20,000 »	
	<b>CHAPITRE XXI.</b>			
	<i>Service de santé.</i>			
1	Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies. . . . .	59,500 »	»	
2	Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsidés aux élèves sages-femmes. — Subsidés aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues . . . . .	25,500 »	»	87,800 »
3	Académie royale de médecine . . . . .	25,000 »	»	
	<b>CHAPITRE XXII.</b>			
Unique.	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	9,900 »	»	9,900 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . fr.	5,617,454 40	525,500 »	6,140,934 40

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 26 mars 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

Budget de la Dette Publique

POUR L'EXERCICE 1848.

---

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>			
<i>Service de la Dette.</i>			
1	»	Arrérages de l'inscription au Grand-Livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 . . . . .	
2	»	Arrérages de l'inscription portée au même Grand-Livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 <sup>er</sup> de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	
3	»	Intérêts des capitaux inscrits au Grand-Livre de la dette publique, à $2\frac{1}{2}$ p. ‰, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité. . . . .	
4	»	Frais relatifs à cette dette . . . . .	
5	1	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. ‰, autorisé par la loi du 18 juin 1856 . . . . .	1,200,000 »
5	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . (a.	500,000 »
6	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt . . . . .	
7	1	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. ‰, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,021,000 francs, à 5 p. ‰, à émettre en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846 . . . . .	1,754,244 »
7	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . (b.	584,748 »
8	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt . . . . .	
9	1	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. ‰, autorisé par la loi du 26 juin 1840 . . . . .	4,547,000 »
9	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . .	869,400 »
10	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt . . . . .	
11	1	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c, à 5 p. ‰, autorisé par la loi du 29 septembre 1842. . . . .	1,431,085 92
11	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . .	286,217 18
12	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt . . . . .	
15	1	Intérêts à $4\frac{1}{2}$ p. ‰ sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 ( <i>Bulletin officiel n° 42</i> ) . . . . .	4,294,927 44
15	2	Dotation de l'amortissement de cette dette . . . . . (c.	954,428 52
14	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844). . . . .	
15	1	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à $4\frac{1}{2}$ p. ‰, autorisé par la loi du 22 mars 1844 ( <i>Bulletin officiel n° 44</i> ) . . . . .	5,809,520 »
15	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. ‰ du capital. . . . . (d.	425,280 »
16	»	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844) . . . . .	
A REPORTER. . . . .			fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
	»						
500,000	»	500,000	500,000	»	»		
846,560	»	846,560	846,560	»	»		
5,502,640	78	5,502,640	5,502,640	78	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
1,500,000	»	1,500,000	1,500,000	»	»		a) Voir l'état n° 1 des pièces à l'appui
5,000	»	5,000	5,400	»	400	»	
2,558,992	»	2,558,992	2,558,992	»	»		b) Voir l'état n° 2 des pièces à l'appui
59,000	»	59,000	59,000	»	»		
5,216,400	»	5,216,400	5,216,400	»	»		
150,000	»	150,000	150,000	»	»		
1,717,505	10	1,717,505	1,717,505	10	»		
45,000	»	45,000	45,000	»	»		
5,249,555	76	5,249,555	5,249,555	76	»		c) Voir l'état n° 3 des pièces à l'appui
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
4,252,800	»	4,252,800	4,252,800	»	»		d) Voir l'état n° 4 des pièces à l'appui
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
27,152,051	64	27,152,051	27,152,451	64	400	»	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. . . . . fr.
17	»	Intérêts et frais présumés de la dette flottante. . . . .	
18	»	Rentes viagères . . . . .	
19	»	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée (sur une somme de fr. 155,517 14 c'). . . . .	
20	»	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (articles 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842), 50,000 florins. . . . .	
21	»	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842. . . . .	
			TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.
<b>CHAPITRE II.</b>			
<i>Rémunérations.</i>			
	1	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées . . . . .	
	2	— — civiles et autres accordées avant 1850 . . . . .	
	3	— — civiques . . . . .	
1	4	— — militaires et pensions supplémentaires des Indes . . . . .	
	5	— — de l'ordre Léopold . . . . .	
	6	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite . . . . .	
	7	Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	
2	»	Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1848 . . . . .	
	1	Traitements d'attente ( <i>wachtgelden</i> ) . . . . .	28,000 »
3	2	— ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ). . . . .	17,000 »
	3	Secours annuels ( <i>jaarlijksche onderstanden</i> ) . . . . .	3,000 »
			TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.

CREDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CREDIT alloué POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
27,152,051 64	"	27,152,051 64	27,152,151 64	"	400 "		
750,000 "	"	750,000 "	600,000 "	150,000 "	"		
5,665 15	"	5,665 15	5,665 15	"	"		
"	6,765 87	6,765 87	6,765 87	"	"		
105,820 10	"	105,820 10	105 820 10	"	"		
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"		
28,054,700 91	6,765 87	28,041,466 78	27,891,866 78	159,000 "	400 "		
DIFFÉRENCE EN PLUS . fr				149,600 "			
"	185,000 "						
"	110,000 "						
"	150,000 "						
2,245,000 "	"	3,241,000 "	3,204,000 "	37,000 "	"		
25,000 "	"						
"	525,000 "						
5,000 "	"						
"	11,005 29	11,005 29	19 470 90	"	(= 8,465 61		
"	50,000 "	50,000 "	50 000 "	"	"		
2,271,000 "	1,051,005 29	3,302,005 29	3,275,470 90	37,000 "	8,465 61		
DIFFÉRENCE EN PLUS . fr				28,554 59			

a) Du 1<sup>er</sup> jan  
vier au 18 avril  
1848, à raison de  
fl 8,000 par an-  
née . fl 8,400 "

Du 19 avril au  
31 déc 1848, à  
raison de florms  
4,000 par an . 2,800 "

Ensemble . fl 5 200 "

Francs . 11,005 29

NUMÉRO des	articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>CHAPITRE III.</b>			
<i>Fonds de dépôt.</i>			
	1		Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables . . . . .
1			394,000 »
	2		Intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos . . . . .
			6,000 »
2			Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État. . . . .
(Les crédits mentionnés aux deux articles qui précèdent ne sont point limitatifs.)			
<b>TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.</b>			

Chapitres.	Pages.	<b>Récapitulation.</b>
—	—	
I.	22	Service de la Dette . . . . .
II.	24	Rémunérations . . . . .
III.	26	Fonds de dépôt . . . . .
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et pay- mements.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
594,000 »	6,000 »	400,000 »	590,000 »	(a 10,000 »	»	a) L'augmentation probable du chiffre des capitaux qui seront versés dans les caisses de l'État nécessite cette allocation	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»		
464,000 »	6,000 »	470,000 »	460,000 »	10,000 »	»		
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				10,000 »			

28,054,700 91	6,765 87	28,041,466 78	27,891,866 78	149,600 »	»
2,271,000 »	1,051,005 29	5,502,005 29	5,275,470 90	28,534 59	»
464,000 »	6,000 »	470,000 »	460,000 »	10,000 »	»
50,769,700 91	1,045,771 16	51,815,472 07	51,024,557 68	188,154 59	»
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				188,154 59	



PIÈCES A L'APPUI

DU

# Budget de la Dette Publique

POUR L'EXERCICE 1848.



ETAT N° 4.

**Emprunt de fr. 30,000,000**

A QUATRE POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1846.

*(Service du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1846.)*

## DOTATION.

1 p. % du capital de l'emprunt . . . . . fr. 500,000 »

## INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.

Semestre au 1<sup>er</sup> juillet 1846 : 2 % de 3,969,000 francs . . . 79,380 »Semestre au 1<sup>er</sup> janvier 1847 : » 4,200,000 » . . . 84,000 »TOTAL . . . . . fr. 463,380 »

Cette somme de 463,380 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 475,901 53 c<sup>s</sup>, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

*N. B.* Pour l'exercice 1847, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 500,000 francs, augmenté des intérêts, se rapportant à l'année 1847, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1<sup>er</sup> janvier 1848, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation de l'emprunt à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1847.*

Capital primitif de l'emprunt. . . . . fr. 30,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> juillet 1846 et jouissances antérieures . . . 4,200,000 »Reste du capital. . . . . fr. 25,800,000 »

**Emprunt de fr. 50,850,800**

A TROIS POUR CENT.

## FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1846.

*(Service du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1846.)*

## DOTATION.

1 % du capital de l'emprunt. . . . . fr. 508,508 »

## INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.

Semestre au 1 <sup>er</sup> février 1846 : 1 1/2 % de 6,091,800 francs, soit 91,577 francs, dont le 1/6 pour le mois de janvier 1846 est de.	15,229 50
Semestre au 1 <sup>er</sup> août 1846 : 1 1/2 % de 6,562,800 francs. . . . .	98,442 »
Semestre au 1 <sup>er</sup> février 1847 : 1 1/2 % de 7,041,800 francs, soit 105,627 francs, dont les 5/6 pour les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1846, sont de. . . . .	88,022 50
TOTAL. . . . . fr.	<u>710,202 »</u>

Cette somme de 710,202 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 949,308 97 c<sup>s</sup>, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

*N. B.* Pour l'exercice 1847, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 508,508 francs, augmenté des intérêts, se rapportant à l'année 1847, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1<sup>er</sup> février 1848, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation de l'emprunt à l'échéance du 1<sup>er</sup> février 1847.*

Capital primitif de l'emprunt . . . . . fr.	50,850,800 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 <sup>er</sup> août 1846 et jouissances antérieures. . . . .	7,041,800 »
Restant du capital. . . . . fr.	<u>43,809,000 »</u>

ÉTAT N° 5.

**Dette convertie**

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'ANNÉE ÉCHUE LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1846.**DOTATION.**

1 % du capital approximatif de la dette. . . . . fr. 957,220 »

**INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.**Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1846 : 2 1/4 p. % de 1,470,000 francs. . . . . 55,075 »Semestre au 1<sup>er</sup> novembre 1846 : 2 1/4 p. % de 1,994,000 francs. . . . . 44,865 »TOTAL. . . . . fr. 1,055,160 »

Cette somme de 1,055,160 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 1,054,640 16 c<sup>s</sup>, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

*N. B.* Pour l'année à échoir le 1<sup>er</sup> novembre 1847, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> novembre 1847, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

*Situation, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1846, de la dette convertie à 4 1/2 %.*

Capital primitif et approximatif de la dette . . . . . fr. 95,722,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1846 et jouissances antérieures . . . . . 1,994,000 »Restant du capital. . . . . fr. 93,728,000 »

# Emprunt de fr. 84,656,000

A 4<sup>1</sup>/<sub>2</sub> POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'ANNÉE ÉCHUE LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1846.

## DOTATION.

1/2 % du capital de l'emprunt . . . . . fr. 423,280 »

## INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.

Semestre au 1<sup>er</sup> mai 1846 : 2 1/4 % de 360,000 francs. . . . . 8,100 »

Semestre du 1<sup>er</sup> novembre 1846 : 2 1/4 % de 584,000 francs. . . . . 13,140 »

TOTAL. . . . . fr. 444,520 »

Cette somme de 444,520 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 445,470 32 c<sup>s</sup>, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

*N. B.* Pour l'année à échoir le 1<sup>er</sup> novembre 1847, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 423,280 francs, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1<sup>er</sup> novembre 1847, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

## Situation de l'emprunt à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1846.

Capital primitif de l'emprunt . . . . . fr. 84,656,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1846 et jouissances antérieures . . . . . 584,000 »

Restant du capital. . . . . fr. 84,072,000 »



**DÉVELOPPEMENTS****Du Budget des Dépenses**

DU

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE,****POUR L'EXERCICE 1848.**  

---

NUMÉRO des articles de la loi.		développements des articles.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
				<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
				NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
1	»		Traitement du Ministre . . . . .	1	»	21,000	21,000
2	»		— des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués au Budget . . . . .	87	»	184,550	184,550
				<p>a) Le cadre, du nouveau personnel, fixé par l'arrêté organique du 21 novembre 1846, est de 87 employés de toute catégorie, dont le traitement global, réglé par ledit arrêté et le règlement concernant les gens de service, s'élève à . . . . . fr. 164,200 »</p> <p>Parmi les employés actuellement en exercice, 56 ont un traitement supérieur au <i>minimum</i>, sans dépasser la limite du <i>maximum</i> fixé par lesdits arrêté et règlement. Il faut, pour y pourvoir, ajouter à la somme de 164,200 francs, la différence entre le <i>minimum</i> et le chiffre de leur traitement actuel, soit (voir <i>annexe</i> n° 1). . . . . fr. 7,950 »</p> <p style="text-align: right;">Fr. 172,150 »</p> <p>D'autre part, un certain nombre de fonctionnaires et employés ont des grades et des traitements supérieurs à ceux fixés par l'arrêté organique. Ces traitements, dont la jouissance leur est personnellement garantie (art. 25), constituent une <i>charge extraordinaire</i>, en tant qu'ils dépassent la limite tracée par ledit arrêté. L'excédant ne pouvant équitablement continuer à être imputé sur le montant du crédit ordinaire, sans nuire à un grand nombre d'employés qui n'ont pas encore, soit le <i>minimum</i> du traitement, soit le grade qui leur revient d'après l'arrêté organique, cet excédant figure comme <i>charge extraordinaire</i>. Il s'élève, d'après le tableau désigné ci-dessus, à . . . . . fr. 12,400 »</p> <p style="text-align: right;">TOTAL. . . . . fr. 184,550 »</p>			
5	»		Matériel . . . . .				
4	»		Frais d'impression de recueils statistiques . . . . .				
				<p>b) L'allocation pour frais d'impression de recueils statistiques a été de :</p> <p style="text-align: center;">6,000 francs pour les années 1857 et 1858 ;  4,000 — — — — — 1859, 1840 et 1841 ;  enfin de 5,500 — à partir de 1842.</p> <p>Aujourd'hui on reconnaît la nécessité de reporter le chiffre à 6,000 francs. Le développement qui a été donné aux renseignements statistiques, l'extension et l'importance que recevront les publications futures, justifient l'augmentation de crédit jusqu'à concurrence du chiffre alloué primitivement.</p>			
3	»		Frais de route et de séjour . . . . .				
				TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.			

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
172,150	12,400	184,550	170,000	(a) 14,550	»		
25,000	»	25,000	25,000	»	»		
6,000	»	6,000	5,500	(b) 2,500	»		
6,000	»	6,000	6,000	»	»		
228,150	12,400	240,550	225,500	17,050	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL pu SERVICE.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.					
<b>CHAPITRE II.</b>						
<i>Ordre Judiciaire.</i>						
<i>COUR DE CASSATION. — Personnel.</i>						
1	»	Premier président . . . . .	1	14,000	14,000	258,500
		Présidents de chambre . . . . .	2	11,000	22,000	
		Conseillers . . . . .	16	9,000	144,000	
		Procureur général . . . . .	1	14,000	14,000	
		Avocats généraux. . . . .	2	10,000	20,000	
		Greffier . . . . .	1	5,000	5,000	
		Commis-greffiers . . . . .	2	3,500	7,000	
		Huissiers audienciers . . . . .	6	750	4,500	
		Messagers . . . . .	2	850	1,700	
		Chef de bureau pour le parquet . . . . .	1	3,000	3,000	
		Employé . . . . .	1	1,550	1,550	
		Messager et huissier de salle . . . . .	1	850	850	
		Concierge du palais de la Cour de Cassation . . . . .	1	1,100	1,100	
<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de Cassation.</i>						
2	»	La Cour. . . . .	»	»	5,000	6,750
		Le parquet. . . . .	»	»	1,250	
		Mobilier pour la Cour de Cassation . . . . .	»	»	1,000	
		Bibliothèque de la Cour. . . . .	»	»	1,500	
<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>						
5	»	Premiers présidents . . . . .	3	9,000	27,000	621,800
		Présidents de chambre . . . . .	7	7,000	49,000	
		Conseillers . . . . .	56	6,000	336,000	
		Procureurs généraux. . . . .	3	9,000	27,000	
		Premiers avocats généraux. . . . .	3	7,000	21,000	
		Deuxièmes id. . . . .	4	6,500	26,000	
		Substituts des procureurs généraux . . . . .	6	5,500	33,000	
		Greffiers. . . . .	5	4,000	20,000	
		Commis-greffiers . . . . .	15	3,000	45,000	
		Chefs de bureau ou secrétaires des parquets . . . . .	5	2,750	13,750	
		Employés . . . . .	9	1,550	13,950	
		Messagers des Cours. . . . .	4	600	2,400	
		Huissiers audienciers . . . . .	11	500	5,500	
		Concierge . . . . .	1	1,000	1,000	
		Id. . . . .	1	500	500	
		Id. . . . .	2	850	1,700	
		Messagers des parquets . . . . .	3	600	1,800	
Portier boute-feu. . . . .	1	500	500			
Présidence des assises . . . . .	24	500	12,000			
A REPORTER. . . . .						fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
238,500	»	238,500	238,500	»	»		
3,250	(c) 1,500	6,750	6,750	»	»		c) Comme au Budget de 1846 et de 1847, ces 1,500 francs sont demandés pour la bibliothèque de la Cour de Cassation; au Budget de 1849 on demandera le dernier quart (fr. 1,500) du subside extraordinaire de 6,000 francs.
621,800	»	621,800	621,800	»	»		
863,550	4,500	867,050	867,050	»	»		

NUMÉRO des articles de la Loi	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . . fr.					
			NUMÉRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONCANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		<i>Matériel des Cours.</i>					
4	»	Cour d'Appel de Bruxelles . . . . .	»	»	5,000	18,000	
		Id. de Gand . . . . .	»	»	5,000		
		Id. de Liège . . . . .	»	»	5,000		
		Mobilier pour les trois Cours . . . . .	»	»	5,000		
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.					
		1 <sup>re</sup> CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>					
		Présidents . . . . .	4	6,000	24,000	274,820	
		Vice-présidents . . . . .	5	5,000	25,000		
		Juges d'instruction . . . . .	7	4,660	32,620		
		Juges . . . . .	20	4,000	80,000		
		Procureurs du Roi . . . . .	4	6,000	24,000		
		Substituts . . . . .	10	4,000	40,000		
		Greffiers . . . . .	4	2,800	11,200		
		Commis-greffiers . . . . .	19	2,000	38,000		
		2 <sup>me</sup> CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>					
		Présidents . . . . .	7	5,250	36,750	554,210	
		Vice-présidents . . . . .	6	4,375	26,250		
		Juges d'instruction . . . . .	7	4,080	28,560		
		Juges . . . . .	29	3,500	101,500		
		Procureurs du Roi . . . . .	7	5,250	36,750		
		Substituts . . . . .	15	3,500	45,500		
		Greffiers . . . . .	7	2,500	17,500		
		Commis-greffiers . . . . .	25	1,800	41,400		
		3 <sup>me</sup> CLASSE. — <i>Audenarde, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>					
		Présidents . . . . .	8	4,650	37,200	237,255	
		Vice-président . . . . .	1	5,875	5,875		
		Juges d'instruction . . . . .	8	3,610	28,880		
		Juges . . . . .	18	3,100	55,800		
		Procureurs du Roi . . . . .	8	4,650	37,200		
		Substituts . . . . .	9	3,100	27,900		
		Greffiers . . . . .	8	2,200	17,600		
		Commis-greffiers . . . . .	18	1,600	28,800		
		A REPORTER. . . . . fr.					846,285

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
865,550	1,500	867,050	867,050	»	»		
18,000	»	18,000	18,000	»	»		
883,550	1,500	885,050	885,050	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.					
		REPORT. . . . . fr.				
					REPORT. . . . . fr.	
		<i>4<sup>me</sup> CLASSE. — Dinant, Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nivelles et Turnhout.</i>				
		Présidents . . . . .	7	4,200	29,400	157,820
		Juges d'instruction . . . . .	7	3,260	22,820	
		Juges . . . . .	9	2,800	25,200	157,820
		Procureurs du Roi . . . . .	7	4,200	29,400	
		Substituts . . . . .	7	2,800	19,600	157,820
		Greffiers . . . . .	7	2,200	15,400	
		Commis-greffiers . . . . .	10	1,600	16,000	157,820
		Payements éventuels à faire en exécution des disposi- tions énoncées à la colonne d'observations . . . . .	»	»	16,000	
		Traitement des secrétaires des parquets et commis des procureurs du Roi . . . . .	»	»	56,000	56,000
		Greffiers de commerce à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège. . . . .	4	1,080	4,320	12,960
		Greffiers à Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers . . . . .	9	960	8,640	
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
		Juges de paix . . . . .	206	1,800	370,800	558,900
		Greffiers . . . . .	209	900	188,100	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.				

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848			CRÉDIT REÇU POUR L'EXERCICE 1847	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
885,330	1,500	885,050	885,050	»	»		
1,055,065	(a) 16,000	1,069,065	1,067,265	(b) 1,800	»	a) Ces 16 000 francs, pour les autres charges extraordinaires, sont nécessaires pour subvenir au traitement du personnel des tribunaux d'Arlon, Fontenoy et Neufchâteau, qui n'est pas encore réduit au chiffre normal fixé par les lois des 5 et 6 juin 1839. Il y a d'ailleurs quelques mandats des parties ecclésiastiques du Luxembourg et du Limbourg non encore réglés.	
558,900	»	558,900	556,200	(c) 2,700	»	b) Par arrêté royal du 16 février 1847 le nombre de commis-greffiers du tribunal d'Arlon a été porté à trois. Il en résulte une augmentation de 1 800 francs.	
2,495,315	17,500	2,515,015	2,508,315	4,500	»	c) Cette augmentation résulte de la création d'une justice de paix à Sierck-Bolze par suite de la loi du 9 mars 1847.	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.						
<b>CHAPITRE III.</b>							
<i>Justice militaire.</i>							
HAUTE-COUR. — <i>Personnel.</i>							
1	»	Président . . . . .	1	8,460	8,460	63,800	
		Conseillers . . . . .	5	6,550	31,750		
		Auditeur général . . . . .	1	8,460	8,460		
		Substitut de l'auditeur général . . . . .	1	3,500	3,500		
		Greffier . . . . .	1	3,290	3,290		
		Commis-greffier . . . . .	1	2,800	2,800		
		Id. du greffier . . . . .	1	1,270	1,270		
		Id. de l'auditeur général . . . . .	1	1,500	1,500		
		Concierge . . . . .	1	770	770		
		2	»	Matériel pour la haute-cour . . . . .	»		»
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.							
3	»	Auditeurs provinciaux de 1 <sup>re</sup> classe, à Auvers, Bruges, Bruxelles, Gand et Liège . . . . .	5	4,200	21,000	53,400	
		Auditeurs provinciaux de 2 <sup>me</sup> classe, à Arlon, Hasselt, Mons et Namur . . . . .	4	3,600	14,400		
		Auditeur-adjoint . . . . .	1	3,000	3,000		3,000
		Prévôts militaires . . . . .	9	317	2,853		2,853
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.							
<b>CHAPITRE IV.</b>							
FRAIS DE JUSTICE.							
1	»	Frais d'instruction et d'exécution. . . . .					
2	»	Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer <i>gratis</i> toutes expéditions et écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques . . . . .					
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.							
<b>CHAPITRE V.</b>							
PALAIS DE JUSTICE.							
Uniq.	»	Constructions, réparations, loyer de locaux . . . . .					
TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.							

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
63,800	»	63,800	63,800	»	»		
3,000	»	3,000	3,000	»	»		
41,233	»	41,233	41,233	»	»		
112,033	»	112,033	112,033	»	»		
679,000	»	679,000	679,000	»	»		
1,000	»	1,000	1,000	»	»		
680,000	»	680,000	680,000	»	»		
33,000	(a 40,000	75,000	75,000	»	»		
33,000	40,000	75,000	75,000	»	»		a) Les 40,000 francs de- mandés comme charges ex- traordinaires sont destinés à accorder aux provinces des subsidés pour reconstruc- tions de palais de justice et à aider les communes, de concert avec les provinces, à fournir des locaux conve- nables au siège des justices de paix

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
1	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> . . . . .
2	»	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i> . . . . .
3	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793, jusqu'en 1830; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
PENSIONS ET SECOURS.		
1	»	Pensions civiles . . . . .
2	»	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse. . . . .
3	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
CULTES.		
CULTE CATHOLIQUE.		
1	»	Clergé supérieur et professeurs des séminaires; bourses et demi-bourses affectées aux séminaires.
2	»	Id. inférieur . . . . .
3	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant aux cultes. . . . .
<p style="text-align: center;">La somme de fr. 444,000, y compris celle de 50,000 fr. pour la restauration des tours mixtes, est destinée à aider les provinces et les communes à remplir les obligations que la loi leur impose relativement aux édifices consacrés au culte.</p>		
CULTE PROTESTANT.		
4	»	Traitements et autres frais. . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
93,500	»	93,500	93,500	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
101,500	»	101,500	101,500	»	»		
(a 180,000	»	180,000	180,000	»	»		a) L'état détaillé des pen- sions allouées depuis la pu- blication de cette annexe au Budget de 1847, est inséré sous le n° 2 des Annexes.
12,000	»	12,000	12,000	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
195,000	»	195,000	195,000	»	»		
(a 405,822 59	»	405,822 59	405,822 59	»	»		a) L'emploi de la somme de fr. 405,822 59 est dé- taillé au tableau inséré à la suite du Budget, sous le n° 3
(b 5,519,104 61	»	5,519,104 61	5,519,104 61	»	»		
594,000	50,000	444,000	444,000	»	»		b) L'emploi de cette som- me est détaillé au tableau n° 4, inséré à la suite du Budget.
(c 57,900	»	57,900	57,900	»	»		c) L'emploi de cette som- me est détaillé au tableau n° 5, inséré à la suite du Budget.
4,174,827	50,000	4,224,827	4,221,827	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	dévelop- pements des articles.	
		REPORT. . . . . fr.
		<b>CULTE ISRAËLITE.</b>
5	»	Traitement des Ministres et autres frais . . . . .
		<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>
6	»	Pensions et secours pour les ministres des cultes. . . . .
		<i>Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément à la loi du 21 juillet 1844.</i>
		<i>Des secours sont accordés à des ecclésiastiques et à d'anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ecclésiastiques encore en fonctions ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans le besoin.</i>
		<i>La somme de 154,000 francs comprend celle de</i>
		1 <sup>o</sup> 124,000 francs pour <i>pensions</i> .
		2 <sup>o</sup> 50,000 francs pour <i>secours</i> .
		Ensemble . . fr. 154,000
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE IX.</b>
		<i>Établissements de bienfaisance.</i>
1	»	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés, dont le domicile de secours est inconnu . . . . .
2	»	Subsides : 1 <sup>o</sup> pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2 <sup>o</sup> pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre . . . . .
3	»	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres et indemnité de son secrétaire. . . . .
4	»	Subside pour l'érection des dépôts de mendicité agricoles . . . . .
5	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . . . . .
6	»	Subsides : 1 <sup>o</sup> pour le patronage des condamnés libérés; 2 <sup>o</sup> pour faire établir et soutenir à cette fin des maisons de refuge où sont également reçues les personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3 <sup>o</sup> pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordonnées et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
4,174,827	30,000	4,224,827	4,224,827	"	"	a) L'allocation de francs 11,000 sera répartie de la manière suivante : Au grand-ta- blin . . . fr 4,000 Aux deux mi- nistres officiers à Bruxelles . . . 2,500 Au secrétaire Frais de bureau du consistoire cen- tral . . . 300 Aux ministres officiers à An- vers . . . 500 A Gand . . . 400 A Liège . . . 400 A Ailon . . . 400 Pour dépenses imprévues . . . 2,100 Ensemble fr 11,000	
(a 11,000	"	11,000	11,000	"	"		
(b 154,000	"	154,000	154,000	"	"		
4,559,827	50,000	4,589,827	4,589,827	"	"	b) L'état détaillé des pen- sions allouées en exécution de la loi du 21 juillet 1844, forme l'annexe n° 6 faisant suite à celui publié à l'appui du Budget de 1847	
25,000	"	25,000	25,000	"	"		
160,000	"	160,000	160,000	"	"		
5,000	"	5,000	5,000	"	"		
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
175,000	"	175,000	175,000	"	"		
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
445,000	"	445,000	445,000	"	"		

NUMÉRO des articles de la loi. dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE X.</b>	
<i>Prisons.</i>	
<b>SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.</b>	
1	» Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus . . . . .
2	» Gratifications aux détenus employés au service domestique . . . . .
3	» Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants . . . . .
4	» Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements . . . . .
5	» Traitement des employés attachés au service domestique . . . . .
6	» Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement . . . . .
7	» Frais d'impressions et de bureau . . . . .
8	» Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier . . . . .
TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. . . . . fr.	
<b>SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.</b>	
9	» Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . . . . .
10	» Gratifications aux détenus . . . . .
11	» Frais d'impressions et de bureau . . . . .
12	» Traitement et tantièmes des employés . . . . .
TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. . . . . fr.	
TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.	
<b>CHAPITRE XI.</b>	
<i>Frais de police.</i>	
1	» Service des passe-ports . . . . .
2	» Autres mesures de sûreté publique . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,100,000	»	1,100,000	1,135,000	(a) 30,500	»	<p>a) Par suite des observations qui ont été faites sur le libellé de l'article 1<sup>er</sup> du Budget de 1847, cet article a été divisé en 4 articles spéciaux, dont le total excède de 30,500 francs l'allocation pour 1847.— Cette augmentation, qui porte sur l'entretien des détenus, ne sera suffisante que pour le cas où il y aurait une baisse dans le prix des vivres (Voir aux annexes le compte des opérations du service domestique pour 1845, n° 7)</p> <p>b) Cette somme doit être transférée au Budget des Travaux publics. Elle est destinée à servir d'indemnités annuelles pour le travail extraordinaire et les frais de voyage et de séjour de l'employé des ponts et chaussées attaché à l'administration des prisons.</p> <p>Les 200,000 francs, portés comme charges extraordinaires, sont destinés à la construction de nouvelles prisons.</p>	
34,000	»	34,000					
24,000	»	24,000					
7,500	»	7,500	400,000	»	»		
400,000	»	400,000	3,000	»	»		
5,000	»	5,000	10,000	»	»		
10,000	»	10,000	651,000	»	(b) 1,600		
429,400	200,000	629,400					
2,007,900	200,000	2,207,900	2,179,000	50,500	1,600		
							<p>c) Voir le compte général des travaux en 1845 (annexe n° 8).</p> <p>d) Cette majoration est devenue nécessaire par suite de l'augmentation de la population des prisons, qui porte principalement sur le nombre des détenus correctionnels, ayant droit, aux termes de l'arrêté royal du 22 décembre 1832, à la moitié du salaire.</p> <p>e) Ces 5,000 francs en plus sont destinés à couvrir le prix d'une adjudication d'impressions pour 2 ou 3 années.</p> <p>f) Ces 3,000 francs sont nécessaires pour pourvoir au traitement de 3 frères religieux (2,100 fr.), à la maison pénitentiaire de St-Hubert, et de 3 sœurs (1,800 fr.) à la maison pénitentiaire de Namur, qui seront chargés spécialement de la surveillance des ateliers.</p> <p>g) La somme de 978,400 francs ne constitue qu'une avance, elle sera portée en entier au Budget des Voies et Moyens</p>
700,000	»	(c) 700,000	700,000	»	»		
185,000	»	185,000	170,000	(d) 15,000	»		
10,000	»	10,000	5,000	(e) 5,000	»		
85,400	»	85,400	81,500	(f) 3,900	»		
978,400	»	(g) 978,400	956,500	21,900	»		
2,986,500	200,000	3,186,500	3,153,500	52,400	1,600		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
48,000	»	48,000	48,000	»	»		
68,000	»	68,000	68,000	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		<b>CHAPITRE XII.</b>
Uniq.	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE XIII.</b>
Uniq.	»	Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.

Chapitres	Pages.	<i>Récapitulation.</i>	
—	—		
I.	56	Administration centrale . . . . .	
II.	58	Ordre judiciaire . . . . .	
III.	44	Justice militaire . . . . .	
IV.	<i>Ib.</i>	Frais de justice . . . . .	
V.	<i>Ib.</i>	Palais de justice . . . . .	
VI.	46	Publications officielles . . . . .	
VII.	<i>Ib.</i>	Pensions et secours . . . . .	
VIII.	<i>Ib.</i>	Cultes . . . . .	
IX.	48	Établissements de bienfaisance . . . . .	
X.	50	Prisons . . . . .	
XI.	<i>Ib.</i>	Frais de police générale . . . . .	
XII.	52	Dépenses imprévues . . . . .	
XIII.	<i>Ib.</i>	Dépenses concernant des exercices clos . . . . .	
		TOTAUX. . . . .	fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
41,500	»	41,500	41,500	»	»		
41,500	»	41,500	41,500	»	»		

228,150	12,400	240,550	225,500	17,050	»
2,493,515	17,500	2,511,015	2,508,515	4,500	»
112,055	»	112,055	112,055	»	»
680,000	»	680,000	680,000	»	»
55,000	40,000	75,000	75,000	»	»
101,500	»	101,500	101,500	»	»
195,000	»	195,000	195,000	»	»
4,559,827	50,000	4,589,827	4,589,827	»	»
445,000	»	445,000	445,000	»	»
2,986,500	200,000	5,186,500	5,155,500	52,400	1,600
68,000	»	68,000	68,000	»	»
5,000	»	5,000	5,000	»	»
41,500	»	41,500	41,500	»	»
11,752,845	519,900	12,052,745	11,980,595	75,950	1,600
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				72,550	

54

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.**

POUR L'EXERCICE 1848.

**PRÈRES A L'APPUI.**

ANNEXE N° 1.

**PERSONNEL**

DES

**FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ATTACHÉS A L'ADMINISTRATION CENTRALE.**

CADRE DU PERSONNEL, d'après L'ARRÊTÉ ORGANIQUE DU 21 NOVEMBRE 1846. 1.	GRADES ET TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ACTUELLEMENT EN FONCTIONS. 2.
<b>SECRETARIAT GÉNÉRAL.</b>	
1 Secrétaire général, à . . . . . fr. 8,400	1 Secrétaire général, à . . . . . fr. 8,400
	1 Directeur, faisant fonctions de chef de bureau . . . . . 5,000
	1 Chef de bureau . . . . . 5,000
	1 Id. . . . . 2,800
3 Chefs de bureau . . . . . Minimum. Maximum	1 Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . 2,500
3 Commis de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . 2,400 2,800	1 Id. de 2 <sup>me</sup> classe, faisant fonctions de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . 2,000
2 Id. de 2 <sup>me</sup> classe. . . . . 1,800 2,100	1 Id. de 1 <sup>re</sup> classe à nommer. . . . . »
4 Id. de 3 <sup>me</sup> classe. . . . . 1,200 1,500	1 Id. de 2 <sup>me</sup> classe . . . . . 2,000
7 Expéditionnaires . . . . . 600 1,000	1 Id. de 3 <sup>me</sup> classe, faisant fonctions de 2 <sup>me</sup> classe. . . . . 1,500
	1 Id. de 3 <sup>me</sup> classe . . . . . 1,200
	1 Id. id. . . . . 1,400
	1 Expéditionnaire, faisant fonctions de commis de 3 <sup>me</sup> cl. . . . . 800
	1 Id. . . . . 1,050
	1 Id. . . . . 900
	3 Id. . . . . 800
	2 Id. . . . . 600
<b>1<sup>re</sup> DIVISION.</b>	
<i>Cultes et établissements de bienfaisance.</i>	
1 Directeur, à . . . . . fr. 6,000	1 Administrateur, à . . . . . fr. 8,400
1 inspecteur général (pour les prisons et les établissements de bienfaisance) . . . . . 6,000	1 Inspecteur général. . . . . 6,000
	1 Chef de division, faisant fonctions de chef de bureau. . . . . 3,800
	1 Commis de 1 <sup>re</sup> classe, faisant fonction de chef de bureau. . . . . 2,200
	1 Id. id. . . . . 2,200
	1 Id. de 2 <sup>me</sup> classe, faisant fonctions de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . 1,800
	1 Id. id. id. . . . . 1,800
	1 Id. id. . . . . 2,000
	1 Id. de 3 <sup>me</sup> classe, faisant fonctions de 2 <sup>me</sup> classe. . . . . 1,200
	1 Id. id. . . . . 1,200
	1 Id. id. à nommer . . . . . »
<b>2<sup>me</sup> DIVISION.</b>	
<i>Prisons et sûreté publique.</i>	
1 Directeur, à . . . . . fr. 6,000	1 Administrateur, à . . . . . fr. 8,000
	1 Chef de division, faisant fonctions de chef de bureau. . . . . 5,000
	1 Id. id. . . . . 5,800
	1 Contrôleur, id. . . . . 4,000
	2 Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . 2,200
	1 Id. de 2 <sup>me</sup> classe, faisant fonctions de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . 2,100
	1 Id. id. . . . . 1,600
	2 Id. id. . . . . 2,000
	1 Id. de 3 <sup>me</sup> classe, faisant fonctions de 2 <sup>me</sup> classe. . . . . 1,800
	1 Id. id. id. . . . . 1,600
	2 Id. id. . . . . 1,500
	2 Id. id. . . . . 1,250
	3 Expéditionnaires, faisant fonctions de commis de 3 <sup>me</sup> cl. . . . . 800
	2 Id. . . . . 800
	1 Id. à nommer . . . . . »
	A REPORTER. . . . . fr.

DIFFÉRENCE			EMPLOYÉS à NOMMER. 6.	<i>Observations.</i>
EN PLUS sur LE MINIMUM, sans dépasser LE MAXIMUM. 3.	EN PLUS, lorsque LE MAXIMUM est dépassé. 4.	EN MOINS sur LE MINIMUM assigné AU GRADE. 5.		
"	"	"	"	
"	2,000	"	"	
"	"	"	"	
"	"	200	"	
100	"	"	"	
"	"	400	"	
"	"	"	2,400	
200	"	"	"	
"	"	500	"	
"	"	"	"	
200	"	"	"	
"	"	400	"	
"	450	"	"	
500	"	"	"	
600	"	"	"	
"	"	"	"	
"	2,400	"	"	
"	"	"	"	
800	"	"	"	
"	"	800	"	
"	"	200	"	
"	"	600	"	
"	"	600	"	
200	"	"	"	
"	"	600	"	
"	"	"	"	
"	"	"	1,200	
"	2,000	"	"	
"	2,000	"	"	
800	"	"	"	
1,000	"	"	"	
"	"	400	"	
"	"	500	"	
"	"	200	"	
400	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	200	"	
600	"	"	"	
100	"	"	"	
"	"	1,200	"	
400	"	"	"	
"	"	"	600	
5,700	8,850	6,400	4,200	

CADRE DU PERSONNEL, D'APRÈS L'ARRÊTÉ ORGANIQUE DU 21 NOVEMBRE 1816. 1.	GRADES ET TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ACTUELLEMENT EN FONCTIONS. 2.
<b>5<sup>me</sup> DIVISION.</b> <i>Législation et grâces.</i>	REPORT. . . . . fr.
1 Directeur, à . . . . . fr. 6,000	1 Directeur, à . . . . . fr. 6,000
Minimum. Maximum.	1 Chef de bureau . . . . . 3,000
1 Chef de bureau . . . . . 3,000 4,000	1 Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . 2,500
5 Commis de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . 2,400 2,800	2 Id. de 2 <sup>me</sup> classe, faisant fonctions de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . 2,000
2 Id. de 3 <sup>me</sup> classe. . . . . 1,200 1,500	2 Id. de 3 <sup>me</sup> classe à nommer. . . . . »
<b>4<sup>me</sup> DIVISION.</b> <i>Comptabilité. — Pensions.</i>	—
1 Chef de division, à . . . . . fr. 5,000	1 Directeur, à . . . . . fr. 6,000
Minimum. Maximum.	1 Chef de bureau . . . . . 5,500
2 Chefs de bureau . . . . . 3,000 4,000	1 Id. . . . . 2,800
2 Commis de 1 <sup>re</sup> classe. . . . . 2,400 2,800	1 Id. faisant fonctions de commis de 1 <sup>re</sup> classe. 3,150
2 Id. de 2 <sup>me</sup> classe. . . . . 1,800 2,100	1 Id. id. . . . . 2,800
4 Id. de 3 <sup>me</sup> classe. . . . . 1,200 1,500	1 Commis de 1 <sup>re</sup> classe, faisant fonctions de 2 <sup>me</sup> classe. . . . . 2,500
	1 Id. id. id. . . . . 2,200
	1 Id. de 3 <sup>me</sup> classe . . . . . 1,500
	2 Id. id. . . . . 1,250
	1 Expéditionnaire, faisant fonctions de commis de 3 <sup>me</sup> cl. 800
<b>GENS DE SERVICE.</b>	—
Minimum. Maximum.	
1 Huissier d'audience . . . . . fr. 1,200 1,500	1 Huissier d'audience, à . . . . . fr. 1,200
1 Id. de salle . . . . . 1,000 1,100	1 Id. de salle. . . . . 1,100
8 Id. messagers . . . . . 800 1,000	1 Id. messenger . . . . . 1,100
1 Concierge . . . . . 600 800	1 Id. id. . . . . 1,000
5 Nettoyeuses. . . . . 400 500	5 Id. id. . . . . 900
2 Boute-feux . . . . . 600 750	1 Id. id. . . . . 800
	1 Concierge . . . . . 600
	2 Boute-feux . . . . . 750
	5 Nettoyeuses . . . . . 450
	<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>

DIFFÉRENCE			EMPLOYÉS à NOMMER.	<i>Observations.</i>
EN PLUS sur LE MINIMUM, sans dépasser LE MAXIMUM. 3.	EN PLUS, lorsque LE MAXIMUM est dépassé. 4.	EN MOINS sur LE MINIMUM assigné AU GRADE. 5.		
5,700	8,850	6,400	4,200	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
100	»	»	»	
»	»	800	»	
»	»	»	2,400	
»	1,000	»	»	
500	»	»	»	
»	»	200	»	
»	750	»	»	
»	400	»	»	
»	700	»	»	
»	400	»	»	
500	»	»	»	
100	»	»	»	
»	»	400	»	
»	»	»	»	
100	»	»	»	
»	500	»	»	
200	»	»	»	
500	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
500	»	»	»	
150	»	»	»	
7,950	12,400	7,800	6,600	

ANNEXE N° 2.

*ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère*

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Daels, G.-J. . . . .	24 février 1780. . . . .	Juge de paix du canton d'Aerschot.	26 février 1845. . . . .
2	Mintart, P. . . . .	11 juin 1798. . . . .	Greffier de la justice de paix du canton de St-Gilles-Waes.	18 septembre 1845. . . . .
3	Seeldraeyers, C. . . . .	12 février 1814. . . . .	Gardien de 2 <sup>me</sup> classe à la maison de correction de St-Bernard.	13 août 1846 . . . . .
4	Lambert, J.-F. . . . .	28 mai 1787. . . . .	Gardien de 2 <sup>me</sup> classe à la maison de surêté de Liège.	25 juin 1846 . . . . .
5	Nalinne, P.-J. . . . .	22 mars 1770 . . . . .	Greffier de la justice de paix de Namur (Sud.)	17 février 1846. . . . .
6	Macck, J. . . . .	10 mai 1777. . . . .	Juge de paix du canton de Lennick.	15 mars 1846 . . . . .
7	Dewilde, J.-J. . . . .	25 octobre 1776 . . . . .	Messager à la Cour d'appel de Bruxelles.	50 mai 1846. . . . .
8	Van Riet, L.-J. . . . .	2 juillet 1794 . . . . .	Gardien à la maison de correction de St-Bernard.	15 octobre 1846 . . . . .
9	Debecker, J. . . . .	10 mai 1795. . . . .	Portier à la maison de correction de St-Bernard.	5 novembre 1846 . . . . .
10	Delatour, J.-B.-J. . . . .	6 janvier 1799. . . . .	Gardien de 2 <sup>me</sup> classe à la maison de surêté de Bruxelles.	12 septembre 1846. . . . .

de la Justice, pensionnés depuis le 1<sup>er</sup> avril 1846 jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1847.

CAUSES de la SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Hémiplégie . . . . .	11	6	1,210 »	251 »	
Rhumatisme et goutte . .	16	2	849 »	255 »	
Asthme . . . . .	10	6	888 »	175 »	
Bronchite chronique, etc.	19	4	925 »	501 »	
Catarrhe pulmonaire . .	29	11	1,040 »	518 »	
Cécité incurable. . . . .	21	10	2,086 »	759 »	
Âge avancé . . . . .	50	5	549 85	277 »	
Constitution débile . . .	14	7	885 85	214 »	
Lésion du cœur, etc. . .	14	6	1,324 98	520 »	
Rhumatisme chronique. .	29	»	925 »	447 »	
TOTAL. . . . . fr.				5,477 »	

ANNEXE N° 5.

## CHAPITRE VIII.

ARTICLE PREMIER.

## CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé  
à l'art. 1<sup>er</sup> du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
<b>ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.</b>			
Traitement du cardinal-archevêque . . . . .	»	50,000 »	50,000 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . . . .	»	»	4,000 »
Vicaires généraux . . . . .	5	5,600 »	10,800 »
Chanoines . . . . .	12	2,400 »	28,800 »
Personnel du séminaire . . . . .	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire (a) . . . . .	16	425 98	6,772 48
Demi-bourses (a) . . . . .	50	211 64	10,582 01
			99,554 49
<b>EVÊCHÉ DE BRUGES.</b>			
Traitement de l'évêque . . . . .	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . . . .	»	»	4,200 »
Vicaires généraux . . . . .	2	5,200 »	6,400 »
Chanoines . . . . .	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire . . . . .	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire . . . . .	11	425 98	4,656 08
Demi-bourses . . . . .	25	211 64	5,291 »
			59,247 08
<b>EVÊCHÉ DE GAND.</b>			
Traitement de l'évêque . . . . .	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . . . .	»	»	4,200 »
Vicaires généraux . . . . .	2	5,200 »	6,400 »
Chanoines . . . . .	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire . . . . .	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire . . . . .	14	425 98	5,925 92
Demi-bourses . . . . .	25	211 64	5,291 »
			60,516 92

(a) Créées par le décret du 30 septembre 1807.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
<b>ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.</b>			
Traitement de l'évêque . . . . .	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . . . .	"	" "	4,200 "
Vicaires généraux . . . . .	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines . . . . .	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire . . . . .	"	" "	8,000 "
Bourses du séminaire . . . . .	14	425 28	5,925 92
Demi-bourses . . . . .	28	211 64	5,925 92
			61,151 84
<b>ÉVÊCHÉ DE NAMUR.</b>			
Traitement de l'évêque . . . . .	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . . . .	"	" "	4,200 "
Traitement d'un secrétaire . . . . .	"	1,260 "	1,260 "
Vicaires généraux . . . . .	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines . . . . .	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire . . . . .	"	" "	8,000 "
Demi-bourses . . . . .	54	211 64	11,428 58
			61,988 58
<b>ÉVÊCHÉ DE TOURNAY.</b>			
Traitement de l'évêque . . . . .	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat . . . . .	"	" "	4,200 "
Vicaires généraux . . . . .	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines . . . . .	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire . . . . .	"	" "	8,000 "
Bourses du séminaire . . . . .	11	425 28	4,656 08
Demi-bourses . . . . .	33	211 64	7,407 40
			61,565 48

## Récapitulation.

Archevêché de Malines . . . . .	fr.	99,554 49
Évêché de Bruges . . . . .		59,247 08
— de Gand . . . . .		60,516 92
— de Liège . . . . .		61,151 84
— de Namur . . . . .		61,988 58
— de Tournay . . . . .		61,565 48

Total de l'art. 1<sup>er</sup>. . . . . fr. 405,822 59

## CHAPITRE VIII.

## ARTICLE 2.

## CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 2 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION des DÉPENSES.	NOMBRE a).	TRAITÉ- MENT individuel	TOTAL.	PLACES fixes occupées le 4 <sup>e</sup> trimest. 1846	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après le 4 <sup>e</sup> trimestre 1846, comptant, avec les places fixes occupées, les au- tres dépenses b).	PLACES VACANTES le 4 <sup>e</sup> trimestre 1846			NOMBRE des		Places vacantes qui seront remplies en 1848	
						1 <sup>o</sup> Places desservies provisoi- rement c).	2 <sup>o</sup> Places non desservies	3 <sup>o</sup> Total des n <sup>os</sup> 1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup>	Coadju- teurs.	Augmen- tations de traite- ment.		
<b>Province d'Anvers.</b>												
Curés de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	10	2,047 50	20,475 »	10	20,475 »							
— 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	11	1,363 »	15,015 »	11	15,015 »							
Desservants. . . . .	159	787 50	125,212 50	159	125,212 50							
Succursales desservies provi- soirement . . . . .	»	»	»	»	»							
Chapelains . . . . .	12	500 »	6,000 »	12	6,000 »							
Chapelles desservies provisoi- rement . . . . .	»	»	»	»	»							
Vicaires. . . . .	191	500 »	95,500 »	191	95,500 »							
Coadjuteurs . . . . .	»	500 »	»	»	2,500 »				5			
Augmentations de traitem <sup>t</sup> . Cinq prêtres auxiliaires. . .	»	»	»	»	1,077 30				»	4		
»	»	210 »	»	»	1,050 »				»	»		
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>585</b>	<b>»</b>	<b>262,202 50</b>	<b>585</b>	<b>266,850 »</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>5</b>	<b>4</b>		
A déduire pour revenus de 15 cures . . . . .	»	»	807 79	»	807 79							
<b>RESTE. . . . .</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>261,594 71</b>	<b>»</b>	<b>266,022 21</b>							
<b>Province de Brabant.</b>												
Curés de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	10	2,047 50	20,475 »	10	20,475 »							
— 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	20	1,363 »	27,500 »	20	27,500 »							
Desservants . . . . .	585	787 50	501,612 50	578	297,675 »							
Succursales desservies provi- soirement . . . . .	»	»	»	»	1,968 75	5	»	5				
Chapelains . . . . .	14	500 »	7,000 »	10	5,000 »							
Chapelles desservies provisoi- rement . . . . .	»	»	»	»	1,000 »	4	»	4				
Vicaires . . . . .	281	500 »	140,500 »	266	153,000 »	»	15	15				
Coadjuteurs . . . . .	»	500 »	»	»	5,500 »	»	»	»	7			
Augmentations de traitem <sup>t</sup> . (1 compris 3 cures de 1 <sup>re</sup> classe, personnel)	»	»	»	»	5,040 »	»	»	»	»	14		
Un prêtre auxiliaire. . . . .	»	210 »	»	»	210 »	»	»	»	»	»	10	
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>708</b>	<b>»</b>	<b>496,887 50</b>	<b>684</b>	<b>495,168 75</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	
A déduire pour revenu de 7 cures. . . . . (1 compris revenus échus pour 1,363 fr., et 201,582 fr. pour fr. 787 50 c <sup>t</sup> , en- semble fr. 2,152 50 c <sup>t</sup> )	»	»	3,677 67	»	3,677 67							
<b>RESTE. . . . .</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>493,209 83</b>	<b>»</b>	<b>491,491 08</b>							

a) Cette colonne comprend toutes les places fixes auxquelles un traitement est attaché. Au 25 janvier 1847, aucun changement n'étant survenu, les chiffres sont ceux du Budget de 1847

b) Ces sommes seront dépassées en 1848, par suite de l'augmentation du personnel et des nouvelles dotations éventuelles.

c) Les places de desservants et de chapelains, bien que vacantes, donnent ordinairement lieu au paiement de la moitié du traitement, et temporairement du traitement entier, à l'administrateur provisoire qui dessert, en outre, une autre place définitivement

DESIGNATION des DEPENSES	NOMBRE	MONTANT individuel	TOTAL.	PLACES OCCUPÉES le 1 <sup>er</sup> trimestre 1816	MONTANT D'UNE ANNEE, d'après le 4 <sup>tr</sup> trimestre 1816, comptant, avec les places fixes remplies, les au- tres dépenses	PLACES VAGANTES le 4 <sup>tr</sup> trimestre 1816			NOMBRE des		Places vacantes quelconques remplies en 1816	
						1 <sup>re</sup> Places desservies provisoi- rement	2 <sup>e</sup> Places non desservies	3 <sup>e</sup> TOTAL des n <sup>os</sup> 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup>	Coadju- teurs	Augmen- tations de traite- ment		
<b>Province de la Flandre Occidentale.</b>												
Curés de 1 <sup>re</sup> classe.	20	2,047 50	40,950 "	20	40,950 "							
— 2 <sup>e</sup> classe.	16	1,365 "	21,840 "	16	21,840 "							
Desservants	228	787 50	179,550 "	228	179,550 "							
Succursales desservies provi- soirement	"	"	"	"	"							
Chapelains	7	500 "	3,500 "	7	3,500 "							
Chapelles desservies provi- soirement	"	"	"	"	"							
Vicaires.	270	500 "	135,000 "	268	134,000 "		2	2				
Coadjuteurs	"	500 "	"	"	4,500 "		"	"	9			
Augmentations de traitem <sup>t</sup> .	"	"	"	"	"		"	"	"			
<b>TOTAL</b>	<b>541</b>	<b>"</b>	<b>580,840 "</b>	<b>559</b>	<b>584,540 "</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>"</b>	<b>8</b>	
A déduire pour revenus de 11 cures.	"	"	267 96	"	267 96							
<b>RESTE.</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>580,572 04</b>	<b>"</b>	<b>584,072 04</b>							
<b>Province de la Flandre orientale.</b>												
Curés de 1 <sup>re</sup> classe	22	2,047 50	45,045 "	22	45,045 "							
— 2 <sup>e</sup> classe	15	1,365 "	20,475 "	15	20,475 "							
Desservants	279	787 50	219,712 50	277	218,157 50							
Succursales desservies provi- soirement	"	"	"	"	593 75	1	1	2				
Chapelains	7	500 "	3,500 "	7	3,500 "							
Chapelles desservies provi- soirement	"	"	"	"	"							
Vicaires.	290	500 "	145,000 "	290	145,000 "							
Coadjuteurs	"	500 "	"	"	11,500 "		"	"	25			
Augmentations de traitem <sup>t</sup> . (Deux indemnités)	"	"	"	"	500 "							
<b>TOTAL.</b>	<b>615</b>	<b>"</b>	<b>455,752 50</b>	<b>611</b>	<b>444,551 25</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>25</b>	<b>"</b>	<b>10</b>	
A déduire le revenu d'une cure.	"	"	10 55	"	10 55							
<b>RESTE</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>455,721 97</b>	<b>"</b>	<b>444,540 72</b>							
<b>Province de Hainaut.</b>												
Curés de 1 <sup>re</sup> classe.	6	2,047 50	12,285 "	6	12,285 "							
— 2 <sup>e</sup> classe.	26	1,365 "	35,490 "	26	35,490 "							
Desservants	417	787 50	528,587 50	598	515,425 "							
Succursales desservies provi- soirement	"	"	"	"	7,087 50	18	1	19				
Chapelains	7	500 "	3,500 "	"	"							
Chapelles desservies provi- soirement	"	"	"	"	1,750 "	7	"	7				
Vicaires.	214	500 "	107,000 "	146	75,000 "	"	68	68				
Coadjuteurs	"	500 "	"	"	2,500 "	"	"	"	5			
Augmentations de traitem <sup>t</sup> . (Y compris 2 curés de 1 <sup>re</sup> classe, per sona)	"	"	"	"	1,027 50	"	"	"	"	5		
Indemnités à 3 prêtres franç	"	"	"	"	500 "							
<b>TOTAL.</b>	<b>670</b>	<b>"</b>	<b>486,662 50</b>	<b>576</b>	<b>447,665 "</b>	<b>25</b>	<b>69</b>	<b>94</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	
A déduire pour revenus de 4 cures.	"	"	458 45	"	458 45							
<b>RESTE.</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>486,224 05</b>	<b>"</b>	<b>447,226 55</b>							

DÉSIGNATION des DÉPENSES.	NOMBRE	TRAITEMENT individuel.	TOTAL.	PLACES occu- pées le 1 <sup>er</sup> trimest. 1816.	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après le 1 <sup>er</sup> trimestre 1810, compré- nant, avec les places flées remplies, les autres dépenses.	PLACES VACANTES le 1 <sup>er</sup> trimestre 1816.			NOMBRE des		Places vacantes qui seront remplies en 1816.	
						1 <sup>er</sup> Places desservies provisoi- rement.	2 <sup>e</sup> Places non desservies	3 <sup>e</sup> TOTAL des n <sup>os</sup> 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> .	Coadju- teurs.	Augmen- tations de traite- ment.		
<b>Province de Liège.</b>												
Curés de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6	2,047 50	12,285 »	6	12,285 »							
— 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	18	1,565 »	24,370 »	18	24,370 »							
Desservants . . . . .	337	787 50	281,157 50	345	270,112 50							
Succursales desservies provi- soirement . . . . .	»	»	»	»	4,725 »	12	2	14				
Chapelains . . . . .	23	500 »	11,500 »	12	6,000 »							
Chapelles desservies provi- soirement . . . . .	»	»	»	»	2,000 »	8	3	11				
Vicaires. . . . .	127	500 »	63,500 »	110	55,000 »	»	17	17				
Coadjuteurs . . . . .	»	500 »	»	»	2,000 »	»	»	»	4			
Augmentations de traitem <sup>t</sup> . »	»	»	»	»	1,197 50	»	»	»	»	5		
<b>TOTAL.</b> . . . . (Pas de revenus de cure.)	<b>551</b>	<b>»</b>	<b>392,993 50</b>	<b>489</b>	<b>377,890 »</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>42</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	
<b>Province de Limbourg.</b>												
Curés de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	3	2,047 50	6,142 50	5	6,142 50							
— 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	9	1,565 »	12,285 »	9	12,285 »							
Desservants . . . . .	208	787 50	165,012 50	206	161,437 50							
(Y compris l'église du camp; le traite- ment étant payé par le Département de la Guerre, aucune somme n'est portée ci-contre.)												
Succursales desservies provi- soirement . . . . .	»	»	»	»	593 75	1	1	2				
Chapelains . . . . .	17	500 »	8,500 »	12	6,000 »							
Chapelles desservies provi- soirement . . . . .	»	»	»	»	750 »	5	2	5				
Vicaires. . . . .	105	500 »	52,500 »	101	50,500 »	»	4	4				
Coadjuteurs . . . . .	»	500 »	»	»	500 »	»	»	»	1			
Augmentations de traitem <sup>t</sup> . »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
<b>TOTAL.</b> . . . .	<b>342</b>	<b>»</b>	<b>242,440 »</b>	<b>351</b>	<b>238,008 75</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>»</b>	<b>7</b>	
A déduire pour revenus de 2 cures . . . . .	»	»	179 54	»	179 54							
<b>RESTE.</b> . . . .	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>242,260 66</b>	<b>»</b>	<b>237,829 41</b>							
<b>Province de Luxem- bourg.</b>												
Curés de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	2,047 50	10,237 50	5	10,237 50							
— 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	15	1,565 »	20,475 »	15	20,475 »							
Desservants. . . . .	299	787 50	235,462 50	287	226,012 50							
Succursales desservies provi- soirement . . . . .	»	»	»	»	3,957 50	10	2	12				
Chapelains . . . . .	66	500 »	33,000 »	8	4,000 »							
Chapelles desservies provi- soirement . . . . .	»	»	»	»	11,750 »	47	11	58				
Vicaires. . . . .	33	500 »	16,500 »	18	9,000 »	»	15	15				
Coadjuteurs . . . . .	»	500 »	»	»	1,000 »	»	»	»	2			
Augmentations de traitem <sup>t</sup> . (2 curés de 1 <sup>re</sup> classe, personnel.)	»	»	»	»	1,565 »	»	»	»	»	2		
<b>TOTAL.</b> . . . .	<b>418</b>	<b>»</b>	<b>315,675 »</b>	<b>333</b>	<b>287,777 50</b>	<b>57</b>	<b>28</b>	<b>85</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	
A déduire pour revenus de 7 cures . . . . .	»	»	244 10	»	244 10							
<b>RESTE.</b> . . . .	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>315,430 90</b>	<b>»</b>	<b>287,533 40</b>							

DÉSIGNATION des DÉPENSES.	NOMBRE	FRAIE- MENT Individuel	TOTAL.	PLACES OCCUPÉES le 4 <sup>e</sup> trimestre 1816	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après le 4 <sup>e</sup> trimestre 1816, comprenant, avec les places fixes remplies, les au- tres dépenses.	PLACES VACANTES le 4 <sup>e</sup> trimestre 1816.			NOMBRE des		Places vacantes qui seront remplies en 1816	
						1 <sup>o</sup> Places desservies provisoi- rement	2 <sup>o</sup> Places non desservies	3 <sup>o</sup> TOTAL des n <sup>os</sup> 1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> .	Coadju- teurs.	Augmen- tations de traite- ment		
<b>Province de Namur.</b>												
Curés de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4	2,047 50	8,190 0	4	8,190 0							
— 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	12	1,365 0	16,380 0	12	16,380 0							
Desservants . . . . .	509	787 50	245,357 50	296	253,100 0							
Succursales desservies provi- soirement . . . . .	0	0	0	0	4,725 0	12	1	15				
Chapelains . . . . .	47	500 0	23,500 0	8	4,000 0							
Chapelles desservies provi- soirement . . . . .	0	0	0	0	9,500 0	38	1	39				
Vicaires . . . . .	44	500 0	22,000 0	37	18,500 0	0	7	7				
Coadjuteurs . . . . .	0	500 0	0	0	1,500 0	0	0	0	5			
Augmentations de traitem. . . . . .	0	0	0	0	472 50	0	0	0	0	2		
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>416</b>	<b>0</b>	<b>515,407 50</b>	<b>557</b>	<b>296,567 50</b>	<b>50</b>	<b>9</b>	<b>59</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	
A déduire pour revenus de 2 cures . . . . .	0	0	60 45	0	60 45							
<b>RESTE . . . . .</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>515,347 07</b>	<b>0</b>	<b>296,507 07</b>							

## RÉCAPITULATION.

PROVINCES.	NOMBRE de PLACES dotées	MONTANT auquel s'addient les TRAITEMENTS des PLACES DOTÉES	Places OCCUPÉES le 4 <sup>e</sup> trimest 1816	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après le 4 <sup>e</sup> trimestre 1816, comprenant, avec les places fixes remplies, les au- tres dépenses	PLACES VACANTES le 4 <sup>e</sup> trimestre 1816.			NOMBRE des		Places vacantes qui seront remplies en 1816
					1 <sup>o</sup> Places desservies provisoi- rement	2 <sup>o</sup> Places non desservies	3 <sup>o</sup> TOTAL des n <sup>os</sup> 1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> .	Coadju- teurs.	Augmen- tations de traite- ment	
<b>Province d'Anvers . . . . .</b>	<b>585</b>	<b>262,202 50</b>	<b>585</b>	<b>266,022 21</b>	0	0	0	5	4	0
— de Brabant . . . . .	708	496,887 50	684	491,491 08	9	15	24	7	14	10
— de la Flandre occidentale . . . . .	541	580,840 0	559	584,072 04	0	2	2	9	0	8
— de la Flandre orientale . . . . .	615	455,752 50	611	444,540 72	1	1	2	25	0	10
— de Hainaut . . . . .	670	486,662 50	576	447,226 55	25	69	94	5	5	9
— de Liège . . . . .	551	592,992 50	489	577,890 0	20	22	42	4	5	5
— de Limbourg . . . . .	542	242,440 0	551	237,829 41	4	7	11	1	0	7
— de Luxembourg . . . . .	418	515,675 0	555	287,555 40	57	28	85	2	2	5
— de Namur . . . . .	416	515,407 50	557	296,507 07	50	9	59	5	2	5
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>4,622</b>	<b>5,524,840 0</b>	<b>4,505</b>	<b>5,252,912 48</b>	<b>166</b>	<b>153</b>	<b>319</b>	<b>59</b>	<b>28</b>	<b>59</b>
A déduire pour revenus de 48 cures	0	5,686 27	0	(*)						
<b>RESTE . . . . .</b>	<b>0</b>	<b>5,519,155 75</b>	<b>0</b>	<b>0</b>						

(\*) Cette somme de fr. 5,252,912 48 c<sup>s</sup> comprend en résumé,1<sup>o</sup> Places fixes occupées :

86 cures de 1 <sup>re</sup> classe, à . . . . .	fr. 2,047 50	fr. 176,085 0
142 id. de 2 <sup>e</sup> id. à . . . . .	1,365 0	193,830 0

228

A REPORTER. . . . . fr. 569,915 0

228	REPORT. . . . . fr.	569,915 »
2,572 succursales, à . . . . .	787 50 . . . . .	2,024,662 50
76 chapelles, à. . . . .	500 » . . . . .	38,000 »
1,427 vicaires, à . . . . .	500 » . . . . .	713,800 »
4,305 (non compris l'église du camp) . . . . .		3,146,077 50

## 2° Places temporaires :

59 succursales desservies provisoirement. fr.	23,251 25	
107 chapelles id. id. . . . .	26,750 »	
Places provisoires, 166		
59 coadjuteurs, à 500 francs . . . . .	29,500 »	
28 augmentations de traitement, etc. . . . .	15,040 »	
ENSEMBLE. . . . . fr.	92,521 25	92,521 25
TOTAL. . . . . fr.		3,258,598 75
Déduisant les revenus de cures. . . . .		5,686 27
RESTE. . . . . fr.		3,252,912 48

N'étaient pas desservies au 4<sup>e</sup> trimestre de 1846 :

8 succursales.	
17 chapelles.	
128 places de vicaire.	
ENSEMBLE. . . . .	155
Places provisoires. . . . .	166
Places occupées . . . . .	4,505
TOTAL des places fixes. . . . .	4,622

## Sommes restant disponibles par suite de vacatures :

Pour les 59 succursales desservies provisoirement, la moitié du traitement. fr.	23,251 25
Pour les 107 chapelles, d'après la même base . . . . .	26,750 »
Pour 8 succursales non desservies . . . . .	6,500 »
Pour 17 chapelles id. . . . .	8,500 »
Pour 128 places de vicaires non desservies . . . . .	64,000 »
	128,781 25

## Sont payés sur ces vacatures :

1° 59 coadjuteurs . . . . . fr.	29,500 »
2° Les augmentations anciennes de traitements, etc. . . . .	15,040 »
ENSEMBLE. . . . . fr.	42,540 »
Somme à rester en caisse, d'après le quatrième trimestre 1846. . . . .	86,241 25
(mais il y aura augmentation de personnel).	
La somme à dépenser étant de . . . . .	3,252,912 48
Le total des traitements fixes est de . . . . .	3,519,155 75

Les revenus de cure au Budget de 1847 étaient portés à . . . . .		5,755 29
On retranchait en trop à Snelleghem (Flandre occidentale) . fr.	10 58	
les biens ayant été vendus avant 1850.		
Les biens de Rettigny étaient aussi comptés comme revenus de cure; mais étant chargés de services, ils ont dû être restitués à la fabrique le 19 juin 1845 . . . . .	38 44	
	49 02	49 02
Reste. . . . . fr.		5,686 27
comme au Budget de 1848.		

Les augmentations de traitements étaient portées au Budget de 1847 à . . . . .		12,220 »
Il y a à ajouter l'augmentation de traitement du curé de Dour, comme curé de 1 <sup>re</sup> classe, <i>personnel</i> , maintenu par arrêté du 6 avril 1846 . . . . . fr.	682 50	
Les indemnités à 2 prêtres de la Flandre orientale . . . . .	500 »	
	4,182 50	
Il y a à retrancher l'augmentation dont jouissait le sieur Delcuse, desservant à Dion-le-Val, décédé le 25 octobre 1846 . . . . .	212 50	
	970 »	
L'indemnité du vicaire de Gœgnies-Chaussée. . . . .	130 »	
Reste à ajouter. . . . .	820 »	820 »
Augmentations de traitements au Budget de 1848. . . . .		15,040 »

Si toutes les places fixes étaient occupées, il faudrait, pour y pourvoir, une somme de . . . . . fr. 3,519,153 75 et le crédit demandé n'étant que de fr. 3,519,104 71 c<sup>s</sup>, il y aurait déjà déficit de fr. 49 02 c<sup>s</sup>, montant des revenus de cure qui n'existent plus, ainsi qu'il a été ci-dessus.

Il faudrait de plus :

1 <sup>o</sup> Pour le payement des coadjuteurs qui, en vertu de la loi du 9 janvier 1857, combinée avec l'art. 15 du décret du 17 novembre 1811, ont droit à un traitement de 500 francs, soit pour 59 coadjuteurs . . . . . fr.	29,500 »	
2 <sup>o</sup> Pour les augmentations de traitement anciennement accordées et s'élevant encore à . . . . .	15,040 »	
ENSEMBLE. . . . . fr.	42,540 »	42,540 »
Le total serait de. . . . . fr.		3,561,693 73
3 <sup>o</sup> Pour places nouvelles. . . . .		» »

La vacance de places, à cause de l'insuffisance du personnel, laisse disponibles des fonds suffisants pour couvrir ces catégories de dépenses, sauf peut-être en ce qui concerne le n<sup>o</sup> 3. Le cas échéant, des crédits supplémentaires, basés sur des nécessités reconnues, seront demandés.

ANNEXE N° 5.

## CHAPITRE VIII.

ARTICLE 4.

## CULTE PROTESTANT.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé  
à l'art. 4 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	Observations.
Frais de voyage, de séjour et de bureau du synode . . . . .		1,000 »	
<b>ANVERS.</b>			
Pasteur protestant . . . . .	Anvers.	4,000 »	
2 <sup>e</sup> pasteur (section flamande) . . . . .	Id.	2,400 »	
Chantre-sacristain . . . . .	Id.	400 »	
Subside pour frais du culte . . . . .	Id.	1,000 »	
Pasteur anglican . . . . .	Id.	2,000 »	
<b>BRABANT.</b>			
Pasteur protestant . . . . .	Bruxelles.	4,410 »	
2 <sup>e</sup> pasteur protestant. . . . .	Id.	2,400 »	
Lecteur et chantre . . . . .	Id.	840 »	
Sacristain . . . . .	Id.	210 »	
Organiste . . . . .	Id.	210 »	
Subside pour frais du culte . . . . .	Id.	500 »	
Pasteur anglican de la chapelle du Musée. . . . .	Id.	2,000 »	
— — — de S <sup>t</sup> -George . . . . .	Id.	2,000 »	
<b>FLANDRE OCCIDENTALE.</b>			
Pasteur anglican . . . . .	Bruges.	2,000 »	
— — . . . . .	Ostende.	2,000 »	
<b>FLANDRE ORIENTALE.</b>			
Pasteur protestant . . . . .	Gand.	2,940 »	
Marguillier. . . . .	Id.	420 »	
Subside pour le loyer du temple . . . . .	Id.	425 28	
Pasteur protestant . . . . .	Maria-Hoorebeke.	1,000 »	
Marguillier . . . . .	Id.	400 »	
Pasteur anglican . . . . .	Gand.	2,000 »	
		<b>8,085 28</b>	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	Observations.
<b>HAINAUT.</b>			
Pasteur protestant . . . . .	Mons, Dour et Pâturages.	2,650 »	
Frais du local . . . . .	Dour.	53 91	
Marguillier-chantre . . . . .	Id.	210 »	
Marguillier, lecteur et chantre. . . . .	Pâturages.	210 »	
Pasteur protestant . . . . .	Tournay et Rougy.	2,940 »	
Lecteur et chantre . . . . .	Tournay.	210 »	
— . . . . .	Rougy.	210 »	
		6,463 91	
<b>LIÈGE.</b>			
Pasteur protestant . . . . .	Liège.	3,000 »	
Organiste . . . . .	Id.	215 »	
Marguillier . . . . .	Id.	210 »	
Subsides pour les employés . . . . .	Id.	425 »	
Subside pour frais du culte et instruction des enfants pauvres . . . . .	Id.	920 »	
Pasteur protestant . . . . .	Verviers et Hodimont.	3,276 »	
Lecteur et chantre . . . . .	Id.	650 »	
— . . . . .	Daethem.	210 »	
Pasteur anglican . . . . .	Spa.	1,200 »	
Loyer du local servant au culte . . . . .	Id.	600 »	
		10,261 »	

## Récapitulation.

Frais du synode . . . . .	fr. 1,000 »
Province d'Anvers . . . . .	9,800 »
— de Brabant . . . . .	12,370 »
— de la Flandre occidentale . . . . .	4,000 »
— de la Flandre orientale . . . . .	3,085 28
— de Hainaut . . . . .	6,462 91
— de Liège . . . . .	10,261 »
	TOTAL. . . . . fr. 52,177 19
Dépenses diverses imprévus. . . . .	3,722 81 (*)
	Crédit demandé. . . . . fr. 57,900 »

(\*) Cette somme est destinée au paiement : 1° des bourses des enfants des pasteurs protestants; 2° des indemnités de déplacement, en cas de mutation; 3° des subsides à accorder.

ANNEXE N° 6.

## ÉTAT NOMINATIF des ecclésiastiques pensionnés

N° d'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Précelle, G.-H.	25 septembre 1805.	Desservant à Gages.	31 mars 1842.
2	Verbiest, G.	30 août 1772.	Id. à Grand-Bigard.	28 mars 1846.
3	Vandamme, P.	1 <sup>er</sup> février 1772.	Id. à Mullem.	20 mars 1846.
4	Sarlet, J.-J.-N.-J.	20 août 1804.	Id. à Cornesse.	31 janvier 1844.
5	Bourguignon, J.-L.	5 janvier 1758.	Id. à Villeroux.	6 mars 1846.
6	Stassens, A.-A.	29 novembre 1795.	Id. à Liège.	16 juin 1844.
7	Vandamme, C.	30 mars 1800.	Vicaire à Alost.	20 avril 1846.
8	Schillings, F.-G.	17 janvier 1798.	Desservant à Gemenich.	25 janvier 1846.
9	Vrancken, G.-J.	4 mai 1765.	Id. à Tavier.	11 juin 1846.
10	Nulens, L.	14 septembre 1772.	Vicaire à Houthaelen.	29 décembre 1845.
11	Vandelaer, A.	16 septembre 1784.	Desservant à Stockroye.	5 août 1846.
12	Vinoix, J.-J.	4 avril 1760.	Id. à Laplaigne.	15 septembre 1846.
13	Masson, L.-F.-J.	19 mai 1765.	Id. à Cordes.	12 septembre 1846.
14	Renoy, J.-F.	3 janvier 1796.	Id. à Gouvy.	12 novembre 1846.



74

75

ANNEXE N° 7.

---

# COMPTE GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DU SERVICE INTÉRIEUR DES MAISONS CENTRALES.

---

EXERCICE 1845.

---

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ		
		GAND.	VILVORDE.	
		Travaux forcés.	Reclusionnaires.	
1	Retenues restant à opérer . . . . .	50 98	6 25	
2	Habille ment pour détenus . . . . .	en magasin . . . . .	44,002 19	55,115 51
		en usage . . . . .	11,780 »	5,750 »
3	Couchage pour détenus . . . . .	en magasin . . . . .	17,555 84	16,800 75
		en usage . . . . .	51,575 »	12,187 50
4	Habille ment et couchage pour l'infirmerie . . . . .	en magasin . . . . .	11,674 77	11,505 70
		en usage . . . . .	11,060 55	4,270 89
5	Habille ment et couchage pour employés . . . . .	en magasin . . . . .	819 14	29 51
		en usage . . . . .	5,774 10	776 55
6	Objets de lingerie . . . . .	en magasin . . . . .	12 »	457 59
		en usage . . . . .	1,767 18	117 52
7	Étoffes neuves pour employés et détenus . . . . .	454 78	1,471 12	
8	Articles d'alimentation . . . . .	9,547 45	5,161 95	
9	— de chauffage . . . . .	128 60	1,055 16	
10	— d'éclairage . . . . .	452 85	498 17	
11	— de propreté . . . . .	195 44	682 95	
12	— de lessivage . . . . .	89 67	25 11	
13	— de frais de bureau . . . . .	422 81	416 96	
14	— de pharmacie . . . . .	1,176 67	2,125 15	
15	— d'école . . . . .	5 02	»	
16	— divers . . . . .	869 11	16 44	
17	— d'emballage . . . . .	»	»	
18	Mobilier . . . . .	47,864 07	56,712 41	
19	Bâtiments . . . . .	5,219,950 65	2,186,181 91	
20	Frais d'entretien d'habillement et de couchage des détenus . . . . .	2,018 55	1,866 56	
21	— — des employés . . . . .	»	»	
22	Achats d'objets d'habillement et de couchage pour détenus . . . . .	27,542 75	22,755 40	
23	— — pour employés . . . . .	5,115 77	1,725 71	
24	Objets de lingerie . . . . .	1,415 78	»	
25	Articles d'alimentation . . . . .	126,198 25	68,175 22	
26	— de chauffage . . . . .	18,214 82	7,858 89	
27	— d'éclairage . . . . .	5,562 01	2,000 20	
28	— de propreté . . . . .	856 05	1,476 66	
29	— de lessivage . . . . .	1,655 02	1,602 55	
30	— de frais de bureau . . . . .	1,904 46	2,254 75	
31	— de pharmacie . . . . .	5,116 08	1,092 79	
32	Entretien et achat d'objets mobiliers . . . . .	15,405 55	9,555 55	
33	— des bâtiments et constructions nouvelles . . . . .	176,564 40	55,806 64	
34	Frais de culte et d'école . . . . .	504 56	417 45	
35	Achat de paille . . . . .	1,477 87	908 59	
36	Articles divers, y compris les frais de voyage des employés . . . . .	2,285 85	2,964 61	
37	Dépenses du compte de retenues . . . . .	55 »	»	
38	Gratifications payées aux détenus . . . . .	4,562 67	4,028 41	
39	Frais d'agriculture . . . . .	»	952 56	
40	Frais de gestion . . . . .	57,425 59	44,701 68	
41	Cantine . . . . .	»	»	
42	Frais divers spéciaux . . . . .	5,969 97	»	

DOIT.

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S'-BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	NAMUR. — Femmes.	S'-HUBERT. — Jeunes délinq <sup>nts</sup> .	Des INVENTAIRES au 1 <sup>er</sup> janvier.	DES ACHATS.	DES FRAIS de GESTION.	
"	46 25	45 "	"	126 48			
24,781 98	43,242 01	6,867 81	5,866 40	137,875 90			
37,555 "	26,350 "	19,668 "	7,520 "	108,565 "			
18,122 19	15,558 78	540 "	2,710 12	71,267 68			
44,111 59	24,840 "	10,850 "	5,450 "	128,974 09			
12,426 44	4,190 75	1,103 10	5,526 08	46,184 88			
10,768 90	4,955 67	6,548 55	1,954 91	59,559 27			
60 88	19 86	"	52 90	962 09			
1,504 02	1,424 09	2,162 59	1,703 81	11,547 14			
9 30	"	"	895 48	1,372 17			
1,645 27	476 53	5,615 12	1,168 08	8,927 58			
558 50	14,828 94	246 41	158 51	17,678 06			
8,900 14	2,161 16	168 51	1,481 66	27,420 83			9,672.598 12
1,247 95	2,562 76	585 28	241 50	5,817 25			
205 17	151 09	89 54	71 48	1,466 28			
1,912 15	260 57	512 59	206 85	5,770 11			
"	59 69	"	15 62	168 09			
"	"	"	175 41	1,015 18			
5,645 87	312 19	"	"	7,759 88			
"	"	"	"	5 02			
1,212 57	48 "	608 88	170 18	2,924 98			
"	"	5 98	"	5 98			
52,758 29	55,126 19	45,516 26	46,457 87	262,275 01			
1,500,000 "	720,915 15	500,000 "	600,000 "	8,727,055 67			
1,454 49	1,458 91	1,298 99	1,577 07	"	9,474 57		
"	"	"	"	"	"		
55,228 58	54,411 79	92 57	172 15	"	140,185 22		
1,410 85	8,215 76	266 85	55 04	"	14,785 92		
148 99	150 19	1,066 11	"	"	2,781 07		
151,619 40	154,202 15	54,112 82	18,524 29	"	572,852 04		
15,595 46	11,652 69	4,955 74	5,855 51	"	61,489 11		
5,500 11	5,696 54	5,645 58	2,065 09	"	22,267 55		
2,005 47	3,018 92	485 64	217 05	"	8,057 77		
1,768 48	960 24	489 64	566 86	"	6,840 79		
2,266 87	2,087 45	1,819 84	1,581 60	"	11,854 95		1.185.408 81
5,956 46	748 45	1,509 55	642 45	"	12,845 56		
9,044 29	5,196 65	5,171 67	5,289 51	"	45,458 80		
14,459 20	51,952 96	4,299 98	4,179 25	"	266,562 41		
5,085 58	190 10	121 04	262 11	"	4,585 62		
5,755 14	1,056 55	605 45	227 50	"	8,906 68		
2,758 78	1,489 11	155 94	159 26	"	9,769 55		
"	"	91 "	"	"	126 "		
7,180 18	4,608 42	1,691 05	885 59	"	22,956 50		
1,922 61	"	"	"	"	2,855 17		
49,256 15	44,740 81	29,214 90	20,557 54	"	"	245,857 65	245,857 65
12,688 75	"	"	"	"	12,688 75	17,609 10	17,609 10
"	"	798 86	151 32	"	4,920 53		
							11,079,274 01
BALANCE . . . . .							28,511 40
TOTAL . . . . .							11.107,785 41

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND.	VILVORDE.
		Travaux forcés.	Reclusionnaires.
1	Habillement . . . . .	21,312 45	12,321 »
2	Couchage . . . . .	8,118 02	4,741 57
3	Habillement et couchage de l'infirmerie . . . . .	2,451 17	1,691 33
4	Lingerie . . . . .	314 78	23 46
5	Alimentation des quartiers . . . . .	93,065 46	54,970 36
6	— de l'infirmerie . . . . .	10,608 18	8,091 55
7	Lessivage . . . . .	3,835 67	2,090 47
8	Chauffage . . . . .	2,546 72	1,839 16
9	Éclairage . . . . .	3,054 29	2,511 27
10	Propreté . . . . .	2,456 06	3,091 82
11	Pharmacie. . . . .	3,666 24	1,193 04
12	Instruction . . . . .	794 35	1,038 47
13	Culte . . . . .	215 21	319 49
14	Mobilier . . . . .	4,053 35	1,486 43
15	Bâtiments . . . . .	5,667 46	2,107 83
16	Bureaux . . . . .	457 06	925 44
17	Secours en nature . . . . .	199 45	881 85
18	Frais de gestion . . . . .	61,250 24	47,191 15
19	— généraux . . . . .	»	1,529 09
20	Dépenses de la maison de sûreté . . . . .	24,987 49	»
21	Effets d'habillement hors de service . . . . .	5,171 61	6 90
22	— de couchage — . . . . .	9 »	»
23	Objets mobiliers . . . . .	1,291 04	256 26
24	Ventes diverses . . . . .	78 41	1,249 52
25	Retenues sur l'habillement des gardiens . . . . .	55 75	41 56
26	— — des détenus . . . . .	154 19	304 71
27	Journées de détenus occupés par des entrepreneurs . . . . .	»	»
28	Ventes de résidus . . . . .	1,454 44	1,126 35
29	Produits de la ferme des vidanges . . . . .	3,640 »	1,000 »
30	— de l'exploitation agricole . . . . .	»	»
31	Recettes des cantines. . . . .	18,158 35	11,885 21
32	Retenues restant à opérer . . . . .	»	6 25
33	Habillement des détenus . . . . .	18,579 27	23,750 51
	{ en magasin . . . . .	52,460 »	21,285 »
	{ en usage . . . . .	21,267 30	18,919 57
34	Couchage pour détenus . . . . .	29,622 »	9,213 »
	{ en magasin . . . . .	15,296 91	11,868 34
	{ en usage . . . . .	8,877 31	4,661 15
35	Habillement et couchage pour l'infirmerie. . . . .	»	282 20
	{ en magasin . . . . .	3,779 16	1,882 45
	{ en usage . . . . .	»	276 38
36	Habillement et couchage des employés. . . . .	»	»
	{ en magasin . . . . .	2,905 82	93 86
	{ en usage . . . . .	»	»
37	Lingerie. . . . .	»	»
	{ en magasin . . . . .	»	»
	{ en usage . . . . .	»	»
	A REPORTER. . . . . fr.	»	»

## AVOIR.

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S'-BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S'-HUBERT. — Jeunes délinquants.	Des DÉPENSES annuelles.	Des PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 décembre.	
25,607 29	25,558 10	13,503 20	4,785 55	101,087 59			
10,542 75	8,701 51	3,354 60	894 78	56,155 21			
5,161 86	1,684 77	1,395 44	599 54	10,764 11			
484 05	52 55	27 88	525 17	1,205 85			
105,254 95	108,441 09	44,156 26	18,118 18	424,004 90			
16,906 87	9,444 08	5,797 66	1,685 29	52,591 61			
5,468 24	5,551 97	1,867 45	864 05	15,477 85			
5,648 01	5,156 52	2,584 70	1,285 56	15,058 27			
4,528 69	3,785 61	5,714 58	1,954 15	21,546 57			
5,055 58	5,711 47	1,562 52	587 79	14,865 24			1,031,961 78
5,605 58	909 81	1,559 58	645 95	15,557 80			
5,998 "	954 95	171 21	266 55	7,225 29			
281 41	265 56	241 52	225 08	1,545 87			
5,611 01	2,214 10	4,690 25	2,414 69	20,450 01			
14,759 48	17,750 94	4,464 64	4,555 70	49,264 05			
2,624 60	845 48	661 90	505 50	6,017 78			
"	58 86	56 47	28 50	1,205 15			
51,699 46	46,647 54	29,888 77	21,016 70	257,702 84			
1,125 69	"	"	29 25	2,682 05			
"	"	"	"	"	24,987 49		
654 50	"	371 "	"	"	6,184 01		
292 "	"	51 "	"	"	552 "		
71 "	"	170 45	"	"	1,788 75		
15,742 66	25,785 02	546 88	2,544 22	"	45,744 71		
5 80	51 25	"	"	"	154 56		
589 28	106 55	575 00	"	"	1,550 41		166,520 57
"	"	"	"	"	"		
1,295 26	2,049 05	140 "	511 89	"	6,577 57		
3,500 "	"	"	"	"	8,140 "		
582 51	"	"	"	"	582 51		
18,741 "	25,956 "	"	"	"	72,718 56		
"	"	45 14	"	"	"	49 59	
44,169 47	27,268 14	5,465 52	1,504 09	"	"	120,554 80	
54,255 "	54,585 "	12,102 "	6,174 "	"	"	140,641 "	
25,400 52	21,897 72	260 "	1,522 56	"	"	87,267 27	
40,643 59	16,625 "	8,070 "	5,925 50	"	"	110,095 09	
14,181 42	6,064 86	1,104 11	5,542 55	"	"	50,957 09	
10,681 96	5,560 70	5,124 52	1,563 95	"	"	56,469 55	
79 42	856 09	50 99	292 46	"	"	1,541 16	
1,362 10	1,159 28	2,007 59	1,380 88	"	"	11,551 26	
7 50	"	"	451 71	"	"	755 79	
1,546 15	608 22	4,670 25	1,291 50	"	"	11,014 78	
						569,958 08	1218,482 15

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. Travaux forcés.	VILVORDE. Reclusionnaires.
	R. pourr. . . . . fr.		
58	Armement et équipement. . . . . } en magasin . . . . . } en usage . . . . .	" 631 28 880 "	" 788 30 "
59	Mobilier . . . . . } en magasin . . . . . } en usage . . . . .	50,504 33 874 29	45,771 77 2,353 09
40	Étoffes diverses neuves et souliers . . . . .	874 29	2,353 09
41	Emballage . . . . .	"	"
42	Alimentation . . . . .	8,475 88	5,155 97
43	Chauffage . . . . .	6,177 76	2,205 78
44	Éclairage . . . . .	788 81	360 55
45	Propreté . . . . .	521 85	417 58
46	Lessivage . . . . .	532 51	77 96
47	Frais de bureau . . . . .	1,063 58	1,582 09
48	Pharmacie . . . . .	648 "	2,111 80
49	École . . . . .	75 92	"
50	Divers . . . . .	5,478 40	51 43
51	Bâtiments . . . . .	3,390,827 37	2,217,624 46
	TOTAL . . . . . fr.		

## AVOIR (SUITE).

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S <sup>t</sup> -BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S <sup>t</sup> -HUBERT. — Jeunes délinquants.	Des DÉPENSES annuelles	Des PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 décembre.	
						569,958 08	1,218,482 15
06 25	"	"	91 41	"	"	157 06	
954 56	774 45	110 "	86 86	"	"	3,545 25	
5,151 "	1,985 24	"	1,471 15	"	"	9,485 39	
50,169 87	55,545 55	45,885 79	45,517 29	"	"	268,990 58	
421 45	10,615 04	22 92	45 10	"	"	14,529 89	
"	"	9 15	"	"	"	9 15	
14,046 08	1,969 65	6,180 48	1,442 29	"	"	57,250 55	
5,461 11	2,450 84	654 56	888 53	"	"	15,818 58	9,880,305 26
722 56	89 08	19 02	227 "	"	"	2,215 02	
2,626 26	706 28	265 72	269 45	"	"	4,604 94	
491 04	125 04	67 40	"	"	"	1,091 75	
"	1,048 "	1,552 56	1,150 80	"	"	6,796 85	
5,105 81	654 57	"	"	"	"	6,500 18	
"	"	26 02	92 05	"	"	191 97	
1,224 87	"	17 99	192 25	"	"	4,964 92	
1,500,000 "	755,145 13	500,000 "	600,000 "	"	"	8,945,595 16	
							11,107,785 41

28

**COMPTE GÉNÉRAL**

DES

**TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LES PRISONS.**

---

**EXERCICE 1845.**

---

NOMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI					
		GAND.		VILVORDE.		S- BERNARD	
		— Travaux forcés.		— Reclusionnaires.		— Correctionnels.	
1	Matières premières, ingrédients, etc. . . . .	199,487	88	158,550	22	255,582	40
2	Matériaux de construction . . . . .	10,451	85	6,791	92	23,406	28
5	Objets divers . . . . .	18,977	99	7,171	41	12,087	81
4	— fabriqués . . . . .	115,579	55	28,886	70	82,948	64
5	— confectionnés . . . . .	41,422	04	17,742	78	128,107	98
6	Mobilier, outils et ustensiles . . . . .	48,229	44	55,748	47	29,600	65
7	Matières premières, ingrédients, etc. . . . .	255,885	98	95,601	99	165,505	98
8	Matériaux de construction . . . . .	17,022	44	9,752	14	21,858	72
9	Frais de blanchiment et de calandrage . . . . .	6,469	26	2,705	42	527	93
10	Fais de bureau et impressions . . . . .	1,541	29	1,254	54	1,988	20
11	Frais généraux . . . . .	7,076	60	4,758	32	5,614	67
12	Objets mobiliers, outils et ustensiles . . . . .	"	"	295	85	5,741	04
13	Gratifications payées aux détenus employés au service des travaux . . . . .	50,655	94	20,985	12	55,227	93
14	— — — — intérieur . . . . .	4,562	67	4,028	41	7,180	18
"	Retenues à bonifier au service domestique . . . . .	"	"	"	"	589	28
"	Traitements et tantièmes des employés . . . . .	"	"	"	"	"	"
"	Bénéfice . . . . .	"	"	"	"	"	"
	<b>TOTAL. . . . . fr.</b>						

DOIT.

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.
A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S-HUBERT. — Jeunes délinq <sup>s</sup> .	BRUXELLES. — Prévenus et condamn.	des INVENTAIRES ou 1 <sup>er</sup> janvier.	DES ACHATS et dépenses.	des GRATIFICATIONS.	
6,018 05	21,851 56	2,172 18	402 41	622,045 59			
5,093 82	"	"	"	51,725 85			
2,834 82	254 35	55 58	"	41,579 96			
4,749 80	"	608 07	"	252,862 76			1,285,885 84
2,004 20	7,510 01	"	"	196,787 01			
15,058 59	5,108 78	6,621 78	717 56	159,084 87			
29,340 77	2,599 79	7,109 95	4,142 60	"	504,987 04		
21,012 10	"	1,812 52	"	"	71,457 72		
"	"	"	"	"	9,700 61		
821 56	642 59	649 08	50 96	"	6,727 82		684,654 99
5,579 56	288 56	"	55 57	"	23,555 28		
2,879 48	99 87	1,279 15	153 15	"	8,448 52		
38,772 61	7,951 52	1,176 50	845 54	"	"	152,668 90	155,625 28
4,608 42	1,601 02	885 59	"	"	"	22,956 29	
"	"	"	"	"	"	"	589 28
"	"	"	"	"	"	"	79,544 19
"	"	"	"	"	"	"	17,760 01
							2,222,057 59

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI					
		GAND.		VILVORDE.		S <sup>c</sup> -BERNARD.	
		Travaux forcés.		Reclusionnaires.		Correctionnels.	
PREMIÈRE CATÉGORIE.							
1	Fournitures d'effets d'habillement, de couchage, etc., pour détenus . . . . .	28,522	99	42,177	54	70,119	58
2	Mêmes fournitures pour gardiens . . . . .	1,995	81	589	27	1,170	96
3	Fournitures d'objets mobiliers aux services intérieurs des prisons . . . . .	7,266	73	5,191	12	7,024	54
4	Frais de reliure, etc., pour compte du service intérieur . . . . .	406	84	151	86	123	68
5	Fournitures de matières premières, etc., aux services des travaux des prisons ( <i>cessions réciproques</i> ) . . . . .	1,906	79	7,096	25	8,291	"
6	Construction et réparations aux bâtiments de la prison . . . . .	4,950	67	1,599	40	12,569	54
7	— — au mobilier du service intérieur . . . . .	5,178	18	4,100	51	5,676	55
8	Réparations au mobilier de la salle du conseil de guerre et aux voitures cellulaires . . . . .	117	97	"	"	"	"
9	Constructions et réparations aux bâtiments de la maison de sûreté ( <i>compte de l'État</i> ) . . . . .	121	90	"	"	"	"
10	Constructions et réparations aux bâtiments de la maison de sûreté ( <i>compte de la province</i> ) . . . . .	605	71	"	"	"	"
11	Gratifications payées aux détenus employés au service intérieur . . . . .	4,562	66	4,028	41	7,180	18
12	Fournitures d'objets divers au service intérieur des prisons . . . . .	"	"	58	45	562	07
15	— d'ustensiles de cuisine aux agences de subsistances . . . . .	"	"	260	71	"	"
14	Reliure de registres pour le Département de la Justice. . . . .	"	"	29	08	"	"
15	Gratifications de détenus au service particulier d'employés. . . . .	"	"	112	60	"	"
16	Fournitures de voitures cellulaires et réparations . . . . .	"	"	"	"	"	"
17	Retenues diverses. . . . .	"	"	"	"	"	"
18	Fournitures d'effets aux détenus libérés . . . . .	"	"	"	"	"	"
DEUXIÈME CATÉGORIE.							
1	Fournitures d'effets d'habillement, etc., aux corps de l'armée . . . . .	155,509	60	56,408	57	76,114	67
2	— — et de couchage aux hôpitaux militaires. . . . .	9,502	58	15,565	27	"	"
3	— — à la marine . . . . .	7,875	"	"	"	1,150	"
4	— de navettes volantes et d'un moulin à filer à l'atelier de charité, à Gand . . . . .	147	72	"	"	"	"
5	— de sacs et seaux de sauvetage au Ministère de l'Intérieur et à diverses administrations communales . . . . .	1,579	53	"	"	"	"
6	Vente de déchets et objets hors de service. . . . .	758	57	295	40	2,700	69
7	Journées de détenus occupés aux constructions pour compte d'entrepreneurs, cession de matériaux et frais d'outils . . . . .	12,510	70	5,589	51	"	"
8	Fourniture de châssis pour la caserne-hôpital d'Ostende . . . . .	705	57	"	"	"	"
9	Travail à façon pour compte d'entrepreneurs particuliers. . . . .	1,957	89	5,521	50	"	"
10	Dégâts et pertes d'objets dans les transports à charge des commissionnaires-expéditeurs. . . . .	71	77	75	84	"	"
11	Fourniture d'une grille en fer . . . . .	152	60	"	"	"	"
12	Réparations et confection d'objets mobiliers pour compte d'employés . . . . .	112	27	"	"	511	64
13	Fournitures de caleçons, canisoles de santé, etc., aux détenus . . . . .	522	"	"	"	710	"
14	— d'effets d'habillement, etc., aux détenus libérés . . . . .	897	65	125	40	5,176	16
15	Retenues diverses. . . . .	1,619	72	1,070	41	1,658	51
16	Masses de détenus décédés non réclamées par leurs héritiers . . . . .	174	44	150	84	457	52
A reporter. . . . . fr.							

## AVOIR.

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.
A L O S T.	N A M U R.	S-HUBERT.	BRUXELLES.	DES PRODUITS aux prix de revient.	DES PRODUITS aux prix de vente.	DES INVENTAIRES au 31 décembre.	
Militaires.	Femmes.	Jeunes délinqts.	Prévenus et condamn.				
6,540 05	7,492 85	843 54	"	155,702 05			
298 82	244 42	29 04	"	4,126 52			
10,467 15	"	"	"	27,949 53			
285 40	"	"	"	945 78			
4,242 25	602 55	"	"	22,158 60			
4,654 54	"	5,405 97	"	26,957 72			
1,570 64	"	651 58	"	14,965 46			
"	"	"	"	117 97			
"	"	"	"	121 90	"	"	200,455 27
"	"	"	"	605 71			
4,608 42	1,691 03	885 59	"	22,956 20			
1,158 80	"	1,681 90	"	5,241 22			
"	"	"	"	260 71			
"	"	"	"	29 08			
"	"	"	"	112 60			
5,862 84	"	"	"	5,862 84			
1,958 52	1,554 25	"	47 05	5,559 80			
"	"	1,045 90	"	1,045 90			
1,065 50	5,770 75	"	"	"	252,666 89		
"	"	"	"	"	24,665 65		
"	"	"	"	"	9,025 "		
"	"	"	"	"	147 72		
"	"	"	"	"	1,579 55		
142 55	267 20	"	"	"	4,252 19		
910 55	"	"	"	"	19,019 54		
"	"	"	"	"	705 57		
48,680 41	19,455 49	"	"	"	75,596 29		
"	"	"	"	"	147 61		
"	"	"	"	"	152 60		
45 29	"	"	"	"	468 60		
"	"	"	"	"	1,052 "		
1,542 "	1,160 07	"	"	"	6,701 28		
"	"	"	"	"	4,548 64		
51 85	505 57	"	"	"	1,098 02		
"	"	"	"	"	401,207 15	"	200,455 27

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND.	VILVORDE.	S <sup>t</sup> -BERNARD.
		Travaux forcés.	Reclusionnaires.	Correctionnels.
	Report. . . . . fr.			
17	Recettes accidentelles . . . . .	81 25	"	54 02
18	Fournitures d'effets d'habillement, etc., à la gendarmerie . . . . .	"	205 80	"
19	— de lits en fer à l'usage de la gendarmerie et des dépôts de mendicité, pour compte des provinces . . . . .	"	"	3,004 50
20	Journées de détenus employés par divers entrepreneurs . . . . .	158 "	"	"
21	Fagon d'effets d'habillement et de chaussure pour compte de l'armée . . . . .	"	"	"
22	Journées de travail de détenus pour compte des entrepreneurs de la scierie . . . . .	"	"	"
25	Fourniture de toile teinte pour le service de la douane . . . . .	"	"	7,570 74
24	— de outil pour les préposés aux voitures cellulaires . . . . .	"	"	19 85
25	Gratifications des détenus au service particulier d'employés . . . . .	11 12	"	116 18
26	Fourniture de fils de lin au service des travaux de S <sup>t</sup> -Bernard ( <i>cessions réciproques</i> ) . . . . .	"	"	"
27	Cession d'outils . . . . .	"	"	"
28	Fournitures de souliers aux frères surveillants . . . . .	"	"	"
29	Matières premières, ingrédients, etc. . . . .	316,557 75	171,159 71	222,951 74
30	Matériaux de construction . . . . .	15,719 59	10,268 98	24,024 15
31	Objets divers . . . . .	22,224 71	8,469 70	11,207 85
32	— fabriqués . . . . .	122,562 20	41,221 25	117,528 86
33	— confectionnés . . . . .	55,103 16	7,553 82	157,208 44
34	Mobilier, outils et ustensiles . . . . .	46,698 96	50,627 06	31,817 42

## AVOIR (SUITE).

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.
A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S-HUBERT. — Jeunes délinq <sup>ts</sup> .	BRUXELLES. — Prévenus et condamn.	DES PRODUITS aux prix de revient.	DES PRODUITS aux prix de vente.	DES INVENTAIRES au 31 décembre.	
					401,207 15		990,455 27
					133 27		
					205 80		
176 23					4,160 73		
832 82					1,010 82		
43,920 84					43,920 84		474,407 69
5,565 50					5,565 50		
					7,570 74		
					19 85		
		5 03			152 38		
	845 45	2,339 15	5,150 41		8,315 04		
		120 39			120 39		
		47 20			47 20		
6,251 96	17,461 63	1,558 47	948 45			736,829 69	1,457,194 63
10,853 80		99 86				58,946 58	
2,584 54	70 42	76 08				41,635 28	
5,109 15		855 23				285,074 71	
5,465 51	8,530 94	241 55				195,903 42	
15,526 46	4,921 82	7,592 95	322 48			157,807 15	
							2,222,057 59

90

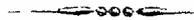
DÉVELOPPEMENTS

**Du Budget des Dépenses**

DU

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**POUR L'EXERCICE 1848.**



NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>		
<i>Administration centrale. — Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre . . . . .
»	»	Frais de représentation ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
2	»	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'adminis- tration centrale puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués au Budget . . . . .
3	»	Frais des commissions d'examen . . . . .
4	»	Pensions accordées à des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .
5	»	Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .
<i>Matériel.</i>		
6	»	Ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux jour- naux belges, fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes, reliures, éclai- rage, chauffage, entretien des locaux, du mobilier, etc. . . . .
7	»	Achat de décorations de l'Ordre Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des im- putations sur d'autres articles . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
<i>Traitement des agents politiques.</i>		
1	»	AUTRICHE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire.
2	»	CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. — — — — —
3	»	FRANCE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un conseiller de légation . . . . .
4	»	GRANDE-BRETAGNE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et d'un commis . . . . .
5	»	PAYS-BAS. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire.
6	»	ITALIE. — — — — —
7	»	PRUSSE. — — — — —
8	»	ÉTATS-UNIS. — Traitement d'un Ministre résident . . . . .
9	»	TURQUIE. — — d'un Ministre résident, d'un secrétaire, d'un chancelier, de deux drogmans et de deux soldats. . . . .
»	»	BAVIÈRE. — — d'un chargé d'affaires ( <i>pour mémoire</i> ). . . . .
10	»	BRESIL. — — — — —
11	»	DANEMARCK. — — — — —
12	»	ESPAGNE. — — — — —
13	»	GRÈCE. — — — — —
14	»	VILLES LIBRES ET ANSÉATIQUES de Hambourg, Brême et Lubeck. — Traitement d'un chargé d'affaires.
15	»	PORTUGAL. — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . .
16	»	SARDAIGNE. — — — — —
17	»	SUÈDE. — — — — —
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
»	»	»	»	»	»		
102,650	»	102,650	81,500	(a 21,150	»		a) Transfert de 12,450 fr. du Budget de la Marine. L'augmentation de 8,700 francs est la conséquence de l'arrêté organique du 21 no- vembre 1846.
2,000	»	2,000	2,000	»	»		
14,024	»	14,024	14,024	»	»		
1,000	»	1,000	1,000	»	»		
54,600	5,000	57,600	54,100	(b 3,500	»		b) Transfert de 3,500 fr. du Budget de la Marine.
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
185,274	5,000	188,274	165,624	24,650	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
60,000	»	60,000	60,000	»	»		
80,000	»	80,000	80,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
25,500	»	25,500	25,500	»	»		
47,000	»	47,000	47,000	»	»		
»	»	»	»	»	»		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»		
558,500	»	558,500	558,500	»	»		

NUMÉRO de		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	develop- pements des articles.	
		<b>CHAPITRE III.</b>
Uniq.	»	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE IV.</b>
Uniq.	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; frais de courriers, estafettes, courses diverses . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE V.</b>
Uniq.	»	Frais à rembourser aux agents du service extérieur. ( <i>Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets, griffes; achat, copie et traduction de documents; abonnements aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels</i> ) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VI.</b>
1	»	Missions extraordinaires, traitement d'agents politiques et consulaires en inactivité . . . . .
2	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VII.</b>
		<i>Commerce.</i>
1	»	Écoles de navigation . . . . .
2	»	Chambres de commerce. . . . .
5	»	Frais divers et encouragements au commerce. . . . .
4	»	Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1848, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs par service . . . . .
5	»	Primes pour construction de navires . . . . .
6	»	Pêche maritime . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
105,000	»	105,000	105,000	»	»		
103,000	»	103,000	103,000	»	»		
70,500	»	70,500	70,500	»	»		
70,500	»	70,500	70,500	»	»		
80,000	»	80,000	80,000	»	»		
80,000	»	80,000	80,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»		
16,000	»	16,000	16,000	»	»		
12,000	»	12,000	12,000	»	»		
19,900	»	19,900	19,900	»	»		
115,000	»	115,000	115,000	»	»		
55,000	»	55,000	55,000	»	»		
100,000	»	100,000	100,000	»	»		
297,900	»	297,900	297,900	»	»		

NUMÉRO des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	articles de la loi.	dévelop- pements des articles
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
<b>MARINE.</b>			
<i>Bâtiments de guerre.</i>			
La marine militaire se compose des bâtiments suivants .			
	Le brick <i>le Duc de Brabant</i> , armé de . . . . .	20	canons. A la mer.
	La goelette <i>la Louise-Marie</i> , — . . . . .	12	— Armée.
	Canonnière n° 5 . . . . .	5	— —
	— 7 . . . . .	5	— —
	— 11 . . . . .	5	— —
<i>Pour mémoire :</i>			
	Le bateau à vapeur <i>le Chemin de fer belge</i> .		
	— <i>la ville d'Ostende.</i>		
	— <i>la ville de Bruges.</i>		
<i>Personnel.</i>			
1	1 Capitaine de vaisseau . . . . .	8,400	»
2	3 Capitaines-lieutenants de vaisseau . . . . .	22,800	»
3	3 Lieutenants de vaisseau de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	15,120	»
4	3 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	10,800	»
5	14 Enseignes de vaisseau . . . . .	53,280	»
6	16 Aspirants de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20,160	»
7	5 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2,855	»
8	5 Sous-commissaires . . . . .	7,560	»
9	5 Agents comptables . . . . .	3,780	»
10	2 Écrivains . . . . .	1,890	»
11	1 Chirurgien major de 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	3,600	»
12	1 — aide-major . . . . .	2,520	»
13	5 — sous-aides . . . . .	6,300	»
14	20 Maîtres et contre-maîtres . . . . .	13,560	» 297,471 »
15	10 Quartiers-maîtres . . . . .	5,400	»
16	3 Coqs. . . . .	2,580	»
17	60 Matelots de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	30,960	»
18	60 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	23,040	»
19	180 — de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	60,480	»
20	40 Mousses. . . . .	6,240	»
21	1 Chirurgien aide-major chargé de la quarantaine : . . . . .	2,100	»
452			
22	1 Ingénieur de 2 <sup>e</sup> classe du génie maritime . . . . .	3,600	»
23	1 Sous-ingénieur — — . . . . .	2,520	»
24	Officiers en non-activité et réforme . . . . .	2,700	»
25	Pilotes et suppléments aux mécaniciens . . . . .	3,246	»
A REPORTER. . . . .			

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
297,471	»	297,471	»	297,471	»		
297,471	»	297,471	»	297,471	»		Transfert du Budget de la Marine

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
				REPORT. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VIII (SUITE).</b>		
		<i>Vivres.</i>		
2	»	Achat de vivres pour les équipages . . . . .		
		Le prix des vivres est calculé d'après les contrats d'adjudication publique, passés pour l'exercice 1845. L'annexe n° 1 du Budget de cet exercice donne le détail et le prix de chaque ration, tant en Belgique qu'à la mer en Europe, et à la mer ainsi qu'en rade dans l'Inde.		
		<i>Entretien, chauffage et éclairage.</i>		
	1	Chauffage et lumière, à 8 centimes par jour et par tête . . . . .	12,000	»
	2	Renouvellement et achat de futailles . . . . .	4,000	»
	3	Instruments de chirurgie, médicaments et vivres de malades . . . . .	4,000	»
	4	Mâture et coque des bâtiments de l'État . . . . .	8,000	»
	5	Grément à renouveler . . . . .	9,000	»
	6	Poudre pour la flottille et le service de la quarantaine . . . . .	1,000	»
3	7	Voiles de rechange et tentes . . . . .	9,500	»
	8	Fournitures de bureau pour les officiers commandants et comptables. . . . .	1,500	»
	9	Frais de route et de déplacement . . . . .	1,500	»
	10	Entretien de l'artillerie, des armes blanches et buffleteries . . . . .	1,500	»
	11	Achat d'huile, couleurs et menus objets . . . . .	3,500	»
	12	Renouvellement des canots et entretien des embarcations . . . . .	4,000	»
	13	Dépenses imprévues . . . . .	2,820	»
				62,320 »
		<i>Magasin de la Marine.</i>		
4	»	Traitement du garde-magasin, des commis et des ouvriers, frais de loyer et achat de matériel . . . . .		
				A REPORTER. . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
297,471	»	297,471	»	297,471	»		
148,000	»	148,000	»	148,000	»		Transfert du Budget de la Merine
62,320	»	62,320	»	62,320	»		Transfert du Budget de la Merine
4,800	»	4,800	»	4,800	»		Transfert du Budget de la Merine.
512,591	»	512,591	»	512,591	»		26

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
				REPORT. . . . . fr.
		CHAPITRE VIII (suite).		
		<i>Pilotage</i> (1).		
		Anvers. . . . . 1	{ inspecteur . . . . . fr. 3,500 et commissaire permanent de la navigation. . . . . 2,500 }	6,000
		— 1	chef des pilotes à terre. . . . .	2,400
		— 1	pilote de 1 <sup>re</sup> classe, sous-chef . . . . .	1,200
		— 1	greffier-receveur. . . . .	2,800
		— 1	commis . . . . .	1,500
		— 1	aide-commis . . . . .	900
		— 1	concierge . . . . .	840
		— 1	patron-pilote. . . . .	960
5	1	— 2	matelots, à 840 francs. . . . .	1,680
		— 1	mousse. . . . .	500
		— 1	chef-canoitier . . . . .	1,200
		— 4	rameurs, à 840 francs . . . . .	3,360
		— 9	pilotes de 1 <sup>re</sup> classe, à 960 francs . . . . .	8,640
		— 10	— 2 <sup>e</sup> — à 840 — . . . . .	8,400
		— 16	— 3 <sup>e</sup> — { 9 à 720 francs . . . . . 6,480 7 à 600 — . . . . . 4,200 }	
		— 6	élèves-pilotes, à 540 francs . . . . .	3,240
			A REPORTER . . . . . fr.	54,100 »
			(1) Voir les développements contenus dans le discours du Ministre.	
			A REPORTER. . . . . fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
512,591	»	512,591	»	512,591	»		
»	»	»	»	»	»		
512,591	»	512,591	»	512,591	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
				A REPORTER. . . . . fr. 54,100 »
<b>CHAPITRE VIII (SUITE).</b>				
<i>PILOTAGE (suite).</i>				
2	}	Terneuzen. 4 pilotes, à 720 francs . . . . . fr.	2,880	3,480 »
		— 1 agent . . . . .	600	
5	}	Flessingue. 1 sous-inspecteur . . . . .	3,200	80,600 »
		et 1 chef des pilotes à terre . . . . .	2,400	
		La Manche. 1 commis . . . . .	1,800	
		— 9 patrons, à 960 francs . . . . .	8,640	
		— 20 pilotes de 1 <sup>re</sup> classe, à 720 francs . . . . .	14,400	
		— 56 — de 2 <sup>e</sup> — à 600 — . . . . .	21,600	
		— 5 chefs canotiers, à 960 francs . . . . .	2,880	
		— 18 élèves, à 480 francs . . . . .	8,640	
		— 18 matelots, à 480 — . . . . .	8,640	
		— 10 canotiers, à 840 — . . . . .	8,400	
4	}	Ostende. 1 inspecteur . . . . .	2,500	21,150 »
		— 1 sous-chef des pilotes . . . . .	1,500	
		— 1 commis . . . . .	1,260	
		— 1 concierge. . . . .	510	
		— 1 signaleur. . . . .	840	
		— 2 patrons-pilotes, à 1020 francs . . . . .	2,040	
		— 12 pilotes, à . . . 720 — . . . . .	8,640	
		— 4 élèves-pilotes, à 480 — . . . . .	1,920	
		— 4 matelots, à . . . 480 — . . . . .	1,920	
5		Personnel des phares et fanaux à Ostende et sur la côte de Flandre . . . . .	4,100	»
6		— du feu flottant du <i>Puardemarkt</i> . . . . .	6,000	»
<i>Remises à payer aux pilotes.</i>				
7	}	Station d'Anvers. 45 % à la remonte en amont d'Anvers . . . . .	2,000	204,710 »
		— 66 % à la descente — . . . . .	2,970	
		— 50 % à la descente en aval d'Anvers . . . . .	42,000	
		— 20 % à la remonte — . . . . .	28,000	
		Station de Terneuzen. 92 % à la descente . . . . .	2,600	
		Station de Flessingue. 20 % à la sortie. . . . .	14,500	
		— 45 % à l'entrée . . . . .	66,000	
		Station d'Ostende 55 % à l'entrée . . . . .	12,500	
		— 25 % à la sortie. . . . .	9,000	
		Remises aux élèves-pilotes et matelots de la station de Flessingue . . . . .	10,080	
		2 % à payer à la caisse de pensions du pilotage . . . . .	11,360	
		5 % de la recette à Ostende, pour le traitement du receveur . . . . .	2,060	
		5 % — à Gand, — — . . . . .	400	
		Restitution de droits indûment perçus . . . . .	1,500	
				A REPORTER. . . . . fr. 374,120 »

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
512,591	»	512,591	»	512,591	»		
»	»	»	»	»	»		
512,591	»	512,591	»	512,591	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
			REPORT. . . . .	fr. 574,120 »
		<b>CHAPITRE VIII (suite).</b>		
		<b>PILOTAGE (suite).</b>		
		Entretien de treize bateaux-pilotes . . . . .	fr. 52,000	
		Entretien de quatorze bouées. . . . .	1,500	
		Achat de quatre nouvelles bouées . . . . .	4,500	
		Orins et pierres bleues pour bouées . . . . .	2,500	
		Entretien de deux maisons de pilotage et d'un poste de signal . . . . .	2,000	
		Feu et lumière dans les bureaux, corps-de-garde et les bateaux. . . . .	6,000	
		Fournitures de bureau . . . . .	3,000	
5 (suite.)	8	Frais de voyage des inspecteurs, commissaires, pilotes et élèves pilotes. . . . .	5,000	88,200 »
		Loyer d'une maison à Flessingue . . . . .	1,500	
		Nourriture des pilotes en service extraordinaire dans l'Escaut . . . . .	3,000	
		Éclairage des fanaux sur la côte de Flandre . . . . .	2,900	
		— et entretien du fanal de Wielingen . . . . .	1,800	
		— du navire. . . . .	4,500	
		Dépenses imprévues. . . . .	4,000	
		<b>SERVICE DES BATEAUX A VAPEUR DE L'ESCAUT (le Prince Philippe, la Princesse Charlotte et la Ville d'Anvers).</b>		
6	1	Solde du personnel, frais d'entretien des bateaux et embarcations, achat de combustibles. . . . .		
	2	Achat d'une chaudière neuve pour le bateau la <i>Princesse Charlotte</i> . . . . .		
		<b>POLICE MARITIME.</b>		
7	»	Traitement des commissaires maritimes, loyer de bureaux, fournitures et impressions . . . . .		
		Transfert du Budget de la Marine, avec une augmentation, pour 1848, de 5,000 francs. Un crédit supplémentaire de 2,500 francs étant réclamé pour l'exercice 1847, cette augmentation n'est réellement que de 500 francs.		
		D'après la loi du 19 septembre 1842, les dépenses ne peuvent dépasser les recettes de ce service, qui a produit :		
		En 1845 fr. 45,566 25 c, évalué à 50,000 francs.		
		En 1846 » 50,615 » » à 54,000 »		
		<b>SERVICE DES BATEAUX A VAPEUR ENTRE OSTENDE ET DOUVRES (trois bateaux).</b>		
8	1	Combustible calculé à raison de 7 tonneaux par traversée (voir le détail au Budget de 1847). . . . .	175,500	»
	2	Huile, graisse, étoupes, déchets de coton, à 10 francs par traversée. . . . .	9,800	»
	3	Entretien de trois bateaux . . . . .	45,000	»
	4	Frais d'agence, publications, etc. . . . .	12,000	»
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT d'ou POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et pé- rennelles	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
512,591	»	512,591	»	512,591	»		
462,520	»	462,520	»	462,520	»		Transfert du Budget de la Merine
48,758	»	60,758	»	60,758	»		Transfert du Budget de la Merine, jusqu'à concurrence de 48 758 francs.
»	12,000						
35,800	»	35,800	»	35,800	»		Transfert du Budget de la Merine.
242,100	»	242,100	»	242,100	»		Transfert du Budget de la Merine
1,301,569	12,000	1,313,569	»	1,313,569	»		27

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles	
		Report. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VIII (suite).</b>
		SECOURS MARITIMES.
9	»	Entretien des hangars et embarcations, achat de matériel et solde du personnel . . . . .
		PENSIONS CIVILES ET SECOURS.
10	»	Dotation de la caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge. ( <i>Loi du 21 juillet 1844.</i> ) . . . . .
	1	Pension accordée à un fonctionnaire de la marine ( <i>transfert du Budget de la Dette publ.</i> ) . . . . . 600 »
	2	Pensions du pilotage mises à la charge de l'État, en vertu de l'art. 90 de la loi du 21 juillet 1844. — Pensions accordées depuis cette époque et à accorder éventuellement . . . . . 22,600 »
11	3	Secours aux marins blessés, qui ont servi sous l'Empire et sous le gouvernement des Pays-Bas; frais d'hôpital et secours aux veuves d'officiers qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse . . . . . 4,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.

Chapitres	Pages.	<i>Récapitulation.</i>	
—	—	—	
I.	92	Administration centrale. . . . .	
II	ib.	Traitement des agents politiques . . . . .	
III.	94	Id. des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués . . . . .	
IV.	ib.	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc. . . . .	
V.	ib.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur . . . . .	
VI.	ib.	Missions extraordinaires, traitement d'agents politiques et consulaires en inactivité et dépenses imprévues. . . . .	
VII.	ib.	Commerce. . . . .	
VIII.	96	Marine. . . . .	
		TOTALS. . . . .	fr.

CREDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
1,301,569	12,000	1,313,569	»	1,313,569	»		
16,500	»	16,500	»	16,500	»		Transfert du Budget de la Marine
10,000	»	10,000	»	10,000	»		Transfert du Budget de la Marine
27,200	»	27,200	»	27,200	»		Transfert des Budgets de la Dette publique et de la Marine
1,355,269	12,000	1,367,269	»	1,367,269	»		

185,274	3,000	188,274	163,624	24,650	»
558,500	»	558,500	538,500	»	»
105,000	»	105,000	105,000	»	»
70,500	»	70,500	70,500	»	»
80,000	»	80,000	80,000	»	»
40,000	»	40,000	40,000	»	»
297,900	»	297,900	297,900	»	»
1,555,269	12,000	1,567,269	»	1,567,269	»
2,600,443	15,000	2,705,443	1,313,524	1,391,919	»
DIFFÉRENCE EN PLUS				1,591,919	

## ANNEXE AU BUDGET DES

*TABLEAU COMPARATIF entre les crédits alloués au  
pour le service*

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	dévelop- pements des articles.	
I.	2	Administration centrale . . . . .
VIII.	1	Bâtiments de guerre. — <i>Personnel</i> . . . . .
<i>Ib.</i>	2	Id. — <i>Vivres</i> . . . . .
<i>Ib.</i>	3	Id. — <i>Entretien</i> . . . . .
<i>Ib.</i>	4	Magasin . . . . .
<i>Ib.</i>	5	Pilotage . . . . .
		Feu flottant dans la passe de Wielingen. . . . .
VIII.	6	Bateaux à vapeur de l'Escaut . . . . .
<i>Ib.</i>	7	Police maritime . . . . .
<i>Ib.</i>	8	Bateaux à vapeur d'Ostende . . . . .
<i>Ib.</i>	9	Secours maritimes . . . . .
<i>Ib.</i>	10	Dotation de la caisse de secours . . . . .
<i>Ib.</i>	11	Pensions civiles. — Secours aux marins blessés. . . . .
		TOTAL. . . . . fr.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

*Budget de 1847 et ceux proposés au Budget de 1848,  
de la Marine.*

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.
CHARGES ordinaires et pen- sionnaires.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
15,950 »	»	15,950 »	15,950 »	»	»	
297,471 »	»	297,471 »	297,471 »	»	»	
148,000 »	»	148,000 »	148,000 »	»	»	
62,520 »	»	62,520 »	62,520 »	»	»	
4,800 »	»	4,800 »	4,800 »	»	»	
462,520 »	»	462,520 »	350,320 »	111,800 »	»	
»	»	»	59,215 »	»	59,215 »	
48,758 »	12,000 »	60,758 »	48,758 »	12,000 »	»	
55,800 »	»	55,800 »	52,800 »	3,000 »	»	
242,100 »	»	242,100 »	242,100 »	»	»	
16,500 »	»	16,500 »	16,500 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
27,200 »	»	27,200 »	25,150 »	4,070 »	»	
1,371,219 »	12,000 »	1,583,219 »	1,291,562 »	150,870 »	59,215 »	
Différence en plus. . . . . fr.				91,057 »		

110

DÉVELOPPEMENTS

**Du Budget des Dépenses**

DU

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

**POUR L'EXERCICE 1848.**

---

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
<i>ADMINISTRATION CENTRALE (Personnel).</i>		
1	»	Traitement du Ministre . . . . .
2	»	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'adminis- tration centrale puisse être rétribué sur d'autres crédits alloués au Budget . . . . .
<i>Matériel.</i>		
3	»	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses . . . . .
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
<i>PENSIONS ET SECOURS.</i>		
1	»	Pensions . . . . .
2	»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves . . . . .
3	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pen- sion, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheu- reuse . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE III.</b>		
<i>STATISTIQUE GÉNÉRALE.</i>		
1	»	Frais de publication des travaux de la division de statistique générale, de la commission cen- trale, ainsi que des commissions provinciales . . . . .
2	»	Complément des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement gé- néral de la population, de l'agriculture et de l'industrie . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS.		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
202,030	»	202,030	202,030	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
5,500	»	5,500	5,500	»	»		
256,530	»	256,530	256,530	»	»		
150,000	»	150,000	150,000	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
7,000	»	7,000	7,000	»	»		
162,000	»	162,000	162,000	»	»		
24,050	»	24,050	24,050	»	»		
»	100,000	α) 100,000	250,000	»	150,000		
24,050	100,000	124,050	274,050	»	150,000		

α) L'indemnité cumulée des agents de recensement et des secrétaires des jurys communaux, a été portée à quatre centimes par personne recensée, dans le devis imprimé à la suite du Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1848. Dans les conférences préalables qui ont eu lieu aux chefs-lieux de province, ce taux a été reconnu insuffisant, et le Gouvernement s'est vu dans la nécessité de porter l'indemnité à six centimes au lieu de quatre. Il y a donc eu, de ce chef, une augmentation de fr 86,706 38 c<sup>s</sup> sur le montant du devis.

D'un autre côté, le devis ne comprenait pas les frais extraordinaires pour les travaux à l'administration centrale, ni les frais de publications et les dépenses imprévues, qui ont été portés pour mémoire. On ne peut pas, quant à présent, établir le montant exact de ces frais, mais on estime qu'au moyen du complément demandé, il sera possible de faire face à toutes les dépenses d'exécution, de rédaction et de publication de chacune des trois branches du recensement général.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
<b>CHAPITRE IV.</b>		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
1	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . . 37,700 »
	B.	Traitement des employés et gens de service . . . . . 41,000 »
	C.	Frais de route et de séjour . . . . . 1,500 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux . . . . . »
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . . 13,800 »
	F.	Dépenses imprévues . . . . . 4,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
2	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . . 37,700 »
	B.	Traitement des employés et gens de service . . . . . 49,375 »
	C.	Frais de route et de séjour . . . . . 1,700 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux . . . . . »
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . . 16,000 »
	F.	Dépenses imprévues . . . . . 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
3	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . . 37,700 »
	B.	Traitement des employés et gens de service . . . . . 41,500 »
	C.	Frais de route et de séjour . . . . . 1,750 »
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux . . . . . »
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . . 16,500 »
	F.	Dépenses imprévues . . . . . 4,000 »
A REPORTER. . . . . fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
97,000	»	97,000	97,000	»	»		
105,975	»	105,975	105,975	»	»		
98,250	»	98,250	98,250	»	»		
301,225	»	301,225	301,225	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
				REPORT. . . . . fr.
		<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
4	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service . . . . .	45,000	»
	C.	Frais de route et de séjour. . . . .	1,500	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux . . . . .	»	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	13,000	»
	F.	Dépenses imprévues . . . . .	1,000	»
		<i>Province de Hainaut.</i>		
5	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service . . . . .	52,840	»
	C.	Frais de route et de séjour. . . . .	2,000	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux . . . . .	»	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	15,950	»
	F.	Dépenses imprévues . . . . .	1,000	»
		<i>Province de Liège.</i>		
6	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service . . . . .	43,800	»
	C.	Frais de route et de séjour. . . . .	1,690	»
	D.	Loyer de l'hôtel occupé par le gouverneur et du bâtiment où sont provisoirement placés les bureaux du gouvernement provincial . . . . .	4,500	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	16,000	»
	F.	Dépenses imprévues . . . . .	1,000	»
				A REPORTER. . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
301,225	»	301,225	301,225	»	»		
100,200	»	100,200	100,200	»	»		
109,470	»	109,470	109,470	»	»		
100,190	4,500	104,690	104,690	»	»		
614,085	4,500	615,585	615,585	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des titules.			
			REPORT.	. . . . . fr.
		<i>Province de Limbourg.</i>		
7	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service . . . . .	32,500	»
	C.	Frais de route et de séjour . . . . .	1,400	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux . . . . .	597	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	12,700	»
	F.	Dépenses imprévues . . . . .	1,000	»
		<i>Province de Luxembourg.</i>		
8	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service . . . . .	30,500	»
	C.	Frais de route et de séjour . . . . .	1,700	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux . . . . .	5,000	»
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	14,000	»
	F.	Dépenses imprévues . . . . .	1,000	»
		<i>Province de Namur.</i>		
9	A.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial . . . . .	37,700	»
	B.	Traitement des employés et gens de service . . . . .	36,000	»
	C.	Frais de route et de séjour . . . . .	2,000	»
	D.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux . . . . .	»	
	E.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses . . . . .	11,700	»
	F.	Dépenses imprévues . . . . .	1,000	»
		NB. Le crédit de 65,000 francs pour <i>Frais de milice</i> , qui formait l'art. 10 du Budget de 1847, est transféré au chap. XI ( <i>Milice</i> ).		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
611,083	4,500	615,583	615,583	»	»		
85,697	»	85,697	85,697	»	»		
89,700	»	89,700	89,700	»	»		
88,400	»	88,400	88,400	»	»		
874,882	4,500	879,382	879,382	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.													
<b>CHAPITRE V.</b>														
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.														
1	»	Traitement des commissaires d'arrondissement . . . . .												
2	»	Émoluments pour frais de bureau . . . . .												
3	»	Frais de route et de tournées . . . . .												
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.												
<b>CHAPITRE VI.</b>														
VOIRIE VICINALE.														
Uniq.	»	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. . . . .												
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.												
<b>CHAPITRE VII.</b>														
FÊTES NATIONALES.														
Uniq.	»	Frais de célébration des fêtes nationales . . . . .												
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.												
<b>CHAPITRE VIII.</b>														
EAUX DE SPA.														
1	»	Traitement du contrôleur des jeux . . . . .												
2	»	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa . . . . .												
<p>b) Le crédit de 2,220 francs, alloué aux Budgets précédents, était réparti de la manière suivante :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">A. Traitement du contrôleur des jeux . . . . .</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">fr.</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">1,500 »</td> </tr> <tr> <td>B. Indemnité à 2 agents de police. . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: right;">400 »</td> </tr> <tr> <td>C. — à 5 gendarmes . . . . .</td> <td></td> <td style="text-align: right;">520 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL. . . . .</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">fr. 2,220 »</td> </tr> </table>			A. Traitement du contrôleur des jeux . . . . .	fr.	1,500 »	B. Indemnité à 2 agents de police. . . . .		400 »	C. — à 5 gendarmes . . . . .		520 »	TOTAL. . . . .		fr. 2,220 »
A. Traitement du contrôleur des jeux . . . . .	fr.	1,500 »												
B. Indemnité à 2 agents de police. . . . .		400 »												
C. — à 5 gendarmes . . . . .		520 »												
TOTAL. . . . .		fr. 2,220 »												
<p>Ces deux dernières dépenses ne figurent plus au Budget; elles seront imputées à l'avenir sur la somme de 4,800 francs qui, aux termes de l'arrêté royal du 12 novembre 1846, relatif au renouvellement de la concession des jeux, sera prélevée sur les bénéfices nets, et versée dans la caisse communale pour frais de police. Le crédit demandé doit servir à payer le traitement du contrôleur, qui a été porté à 2,500 francs, par l'arrêté précité.</p>														
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.												

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- mimentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
186,900	»	186,900	186,900	»	»		
115,772	»	115,772	115,772	»	»		
22,500	»	22,500	22,500	»	»		
525,172	»	525,172	525,172	»	»		
(a) 500,000	»	500,000	295,800	4,200	»		a) Le crédit de 300,000 francs demandé au Budget de 1847, ayant été réduit à 295,800 francs par suite d'un transfert de 4,200 francs à l'art. 2 du chap. 1er, le Gouvernement croit devoir reproduire au Budget de 1848 la somme ronde de 300,000 francs.
500,000	»	500,000	295,800	4,200	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»		
(b) 2,500	»	2,500	2,220	280	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
22,500	»	22,500	22,220	280	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi	develop- pements des articles	
<b>CHAPITRE IX.</b>		
CONSTRUCTION ET RESTAURATION D'HÔTELS PROVINCIAUX.		
»	»	Frais d'appropriation et d'ameublement des locaux de l'hôtel provincial à Arlon. ( <i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1848</i> ). . . . .
Uniq.	»	Deuxième tiers d'une somme de 400,000 francs, allouée par la loi du 18 mai 1845 pour pourvoir aux dépenses des travaux nécessaires pour la restauration du palais de Liège, à l'effet d'y établir la demeure du gouverneur, ainsi que les bureaux de son administration, et d'en faire le siège du conseil provincial. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.
<b>CHAPITRE X.</b>		
RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.		
Uniq.	»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1843, concernant la révision des listes électorales pour l'élection des membres des Chambres législatives et des conseils provinciaux. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.
<b>CHAPITRE XI.</b>		
MILICE.		
1	»	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription . . . . .
2	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice et pour l'inspection des miliciens semestriers. — Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
»	»	»	(a) 91,000	»	91,000		a) Le crédit de 121,000 fr. qui avait été demandé pour cet objet au projet de Budget de 1847, fut réduit de 30,000 francs sur la proposition de la section centrale, et fixé à 91,000 francs. — M. le Ministre de l'Intérieur ne s'étant rallié à cette réduction que sous la réserve expresse de pétitionner un supplément de crédit dans un autre Budget, on a cru devoir maintenir cet article pour mémoire, sauf à déterminer le chiffre du nouveau crédit, lorsqu'il aura été fait usage des sommes allouées, et qu'on connaîtra exactement le montant des dépenses qui resteraient à faire pour frais d'appropriation et d'ameublement de l'hôtel
»	133,000	133,000	133,000	»	»		
»	133,000	133,000	224,000	»	91,000		
(b) 500	»	500	»	500	»		b) Ce crédit figure pour la première fois au Budget, bien que des dépenses aient été faites de ce chef, chaque année, depuis la mise en vigueur de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1833. On avait pensé que ces dépenses devaient être supportées par les provinces, quelques-unes consentirent, en effet, à s'en charger; mais les autres s'y refusèrent et firent valoir, à l'appui de leur opinion, des considérations qui ont été reconnues fondées. Le crédit de 500 fr. est calculé approximativement, d'après le chiffre des dépenses qui ont été faites les années précédentes pour le même objet. Un crédit spécial sera demandé pour couvrir celles de ces dépenses se rapportant aux exercices antérieurs à 1847, qui ne sont pas encore liquidées, ainsi que pour les besoins de ce dernier exercice
500	»	500	»	500	»		
1,600	»	1,600	1,600	»	»		
65,000	»	65,000	65,000	»	»		
64,600	»	64,600	64,600	»	»		

NUMÉRO des		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
<b>CHAPITRE XII.</b>		
GARDE CIVIQUE.		
Uniq.	»	Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides-de-camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparations et entretien des armes et équipements de la garde civique . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.
<b>CHAPITRE XIII.</b>		
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.		
Uniq.	»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.
<b>CHAPITRE XIV.</b>		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
1	»	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires peu favorisés de la fortune, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, non pensionnés d'autre chef, peu favorisés de la fortune. — Subsidés à leurs veuves et orphelins . . . . .
2	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. . . . . fr.
<b>CHAPITRE XV.</b>		
ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE, ETC.		
1	A.	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État . . . . . 149,500 »
	B.	Jury d'examen pour la médecine vétérinaire . . . . . 4,000 »
2	»	Subside à la société d'horticulture de Bruxelles . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XV . . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
8,200	»	8,200	8,200	»	»		
8,200	»	8,200	8,200	»	»		
90,000	»	90,000	90,000	»	»		
»	23,000	23,000	23,000	»	»		
90,000	23,000	113,000	113,000	»	»		
153,500	»	153,500	153,500	»	»		
24,000	»	24,000	24,000	»	»		
177,500	»	177,500	177,500	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
<b>CHAPITRE XVI.</b>		
<b>AGRICULTURE.</b>		
1	»	Indemnités pour bestiaux abattus . . . . .
2	A.	Service vétérinaire . . . . . 75,000 »
3	B.	Frais du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture . . . . . 28,500 »
	»	Encouragement à l'agriculture . . . . .
<p>a) Le Budget de 1847 alloue :</p> <p>1° Indemnités pour bestiaux abattus . . . . . fr. 220,000 »</p> <p>2° Fonds d'agriculture . . . . . 78,500 »</p> <p>Le chiffre du n° 1 sera probablement trop élevé et le chiffre du n° 2 est de 25,000 francs environ au-dessous des besoins réels.</p> <p>On propose de reporter de l'art. 1 à l'art. 2 une somme de 20,000 francs et d'augmenter de 5,000 francs le chiffre de ce dernier article.</p> <p>La somme de 200,000 francs est éventuelle; s'il fallait l'augmenter, un crédit supplémentaire serait demandé; mais, dans tous les cas, elle est suffisante pour payer toutes les demandes d'indemnités formulées dans le délai prescrit. Les personnes qui auront tardé à faire leur demande et à remplir les formalités voulues, ne pourront imputer qu'à elles-mêmes le retard que l'allocation d'un crédit supplémentaire pourra occasionner dans la liquidation de ces indemnités.</p> <p>L'art. 2 est libellé autrement et divisé en deux <i>littéra</i>. Voici le détail approximatif des dépenses du litt. A, <i>Service vétérinaire</i>.</p> <p>1° Service des épizooties; visite des foires et marchés, surveillance de la police sanitaire . . . fr. 48,000 »</p> <p>2° Frais de voyages pour l'exécution des règlements provinciaux sur l'amélioration de la race chevaline . . . . . 8,000 »</p> <p>3° Idem sur l'amélioration de la race bovine . . . . . 5,000 »</p> <p>4° Traitements fixes de quelques vétérinaires . . . . . 8,000 »</p> <p>5° Indemnités allouées à titre de récompense, en vertu de l'art. 13 de l'arrêté royal du 26 juillet 1841. . . . . 6,000 »</p> <p style="text-align: right;"><b>TOTAL. . . . . fr. 75,000 »</b></p> <p style="text-align: right;"><b>TOTAL DU CHAPITRE XVI. . . . . fr.</b></p>		
<b>CHAPITRE XVII.</b>		
<b>INDUSTRIE.</b>		
<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>		
1	A.	Achat de modèles et de métiers perfectionnés, frais d'inspection des établissements dangereux ou insalubres; frais d'expertises de machines pour lesquelles on réclame l'exemption des droits d'entrée; voyages et missions, publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages ou mémoires sur des questions de technologie ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; frais d'organisation de caisses de prévoyance, etc. . . . . fr. 55,000 »
	B.	Subside pour l'organisation et le soutien d'écoles industrielles et d'écoles de métiers . . . . . 50,000 »
	C.	Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers, etc. . . . . 150,000 »
<b>REPORT. . . . . fr.</b>		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
200,000	»	200,000	220,000	»	20,000		
103,500	»	103,500	78,500	(a 23,000	»		
323,000	»	323,000	323,000	»	»		
628,500	»	628,500	623,500	25,000	20,000		
65,000	150,000	215,000	215,000	»	»		
65,000	150,000	215,000	215,000	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. . . . . fr.
»	»	Frais présumés de l'exposition des produits de l'industrie nationale en 1847. (Crédit qui ne figure plus au Budget de 1848) . . . . .	
2	»	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, publications de brevets, frais d'administration ( <i>personnel et matériel</i> ); achat d'ouvrages technologiques; collections d'échantillons; publications relatives aux inventions brevetées . . . . .	
5	»	Musée de l'Industrie, traitements, frais de voyage, impression du bulletin, modèles et essais, collection d'épures, bibliothèque, ateliers de dessinateurs, collection d'échantillons et bureau de renseignements; appropriation de locaux, ameublement, frais du laboratoire, etc. . . . .	
			TOTAL DU CHAPITRE XVII. . . . . fr.
<b>CHAPITRE XVIII.</b>			
INSTRUCTION PUBLIQUE.			
<i>Enseignement supérieur. — Universités de l'État. — Jurys d'examen. — Concours universitaire.</i>			
1	A.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État. . . . .	505,000 »
	B.	Bourses . . . . .	56,000 »
	C.	Matériel des deux universités . . . . .	90,800 »
2	»	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques . . . . .	
5	»	Dépenses du concours universitaire . . . . .	
<i>Enseignement moyen.</i>			
4	»	Frais d'inspection des athénées et des collèges. — Partie des dépenses du concours. . . . .	
5	A.	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et partie des frais du concours, etc. . . . .	fr. 169,500 »
	B.	Subsides annuels aux établissements d'enseignement industriel (écoles de Gand, Verviers, etc.), autres que les écoles des arts et métiers et les ateliers d'apprentissage . . . . .	50,500 »
6	»	Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et des collèges . . . . .	
<i>Enseignement primaire.</i>			
	A.	Frais d'administration. — Inspection civile . . . . .	fr. 90,000 »
	B.	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes (art. 25 de la loi du 25 septembre 1842) . . . . .	435,850 40
7	C.	Matériel. — Construction, réparation et ameublement d'écoles . . . . .	75,000 »
	D.	Encouragements (titre III, § 2) . . . . .	90,000 »
	E.	Subsides à des établissements spéciaux (art. 25) . . . . .	25,000 »
	F.	<i>Enseignement normal.</i> — Écoles primaires supérieures. . . . .	200,000 »
8	»	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles . . . . .	
			TOTAL DU CHAPITRE XVIII. . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848			CRÉDIT AJOUTÉ POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
65,000	» 130,000	» 215,000	» 215,000	»	»		
»	»	»	100,000	»	100,000	»	
17,500	»	» 17,500	» 17,500	»	»		
40,000	»	» 40,000	» 40,000	»	»		
122,500	» 150,000	» 272,500	» 372,500	»	100,000	»	
651,800	»	» 651,800	» 651,800	»	»		
92,000	»	» 92,000	» 92,000	»	»		
15,000	»	» 15,000	» 15,000	»	»		
(a) 10,000	»	» 10,000	» 10,000	»	»		a) On reproduit ici le chiffre de l'année dernière, sous la réserve de demander plus tard un crédit supplémentaire, si l'adoption éventuelle du projet de loi sur l'enseignement le rendait nécessaire.
(b) 200,000	»	» 200,000	» 200,000	»	»		b) Même observation
5,000	»	» 5,000	» 5,000	»	»		
(c) 915,850 40	»	» 915,850 40	» 915,850 40	»	»		c) Une augmentation pour le service de l'instruction primaire communale est nécessaire. On s'en réfère au rapport triennal sur l'enseignement primaire pour justifier, d'une manière générale, la nécessité de cette augmentation. Toutefois, l'administration n'a pas et ne peut pas encore avoir tous les éléments dont elle a besoin pour déterminer le chiffre exact du crédit supplémentaire.
20,000	»	» 20,000	» 20,000	»	»		
1,887,650 40	»	» 1,887,650 40	» 1,887,650 40	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
<b>CHAPITRE XIX (1).</b>			
<b>LETTRES ET SCIENCES.</b>			
1	A.	Encouragements, souscriptions, achats . . . . .	44,000 »
	B.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> . . . . .	12,000 »
	C.	— des documents rapportés d'Espagne . . . . .	6,000 »
	D.	Exécution et publication de la carte géologique . . . . .	6,000 »
2	»	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts. . . . .	
3	»	Observatoire royal . . . . .	
4	»	Bibliothèque royale . . . . .	
5	A.	Musée royal d'histoire naturelle . . . . .	14,000 »
	B.	Seconde moitié des frais d'établissement d'armoires et d'appropriation des galeries de ce musée. . . . .	12,500 »
6	»	Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i> . . . . .	
<i>Archives du royaume.</i>			
7	A.	Frais d'administration { <i>Personnel</i> . . . . . 23,750 » <i>Matériel</i> . . . . . 2,600 »	
	B.		
8	»	Frais de publication des inventaires des archives . . . . .	
9	»	Archives de l'État dans les provinces, frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale . . . . .	
»	»	Dépenses résultant de l'échange des archives dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg, en exécution du traité du 19 avril 1839. ( <i>Credit qui ne figure plus au Budget de 1848.</i> ) . . . . .	
10	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État . . . . .	
<p>(1) Le service des lettres, des sciences et des beaux-arts a été compris, jusqu'à présent, sous un seul chapitre. Cependant, comme ce service comprend deux branches d'administration bien distinctes, celle relative aux lettres et sciences, et celle relative aux beaux-arts, il a paru utile de faire désormais de chacune d'elles l'objet d'un chapitre séparé.</p> <p>Les sommes portées aux chapitres XIX et XX du Budget de 1848 offrent, sur les chiffres correspondants de 1847, une augmentation de 55,000 francs provenant :</p> <p>1° De l'augmentation de 2,500 francs apportée au chiffre des pensions de lauréats du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure ;</p> <p>2° D'une allocation extraordinaire de 12,500 francs pour payer les frais du piédestal de la statue du duc Charles de Lorraine, etc. ;</p> <p>3° D'un crédit de 20,000 francs demandé pour l'exposition nationale des beaux-arts de 1848.</p> <p>Par contre, il y a une diminution de 11,000 francs due à la suppression : 1° du crédit extraordinaire de 10,000 fr. alloué à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, pour l'appropriation des locaux ; 2° du crédit de 1,000 francs porté pour les dépenses résultant de l'échange des archives dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg.</p> <p>Il y a donc augmentation réelle de 24,000 francs que les explications données plus loin justifieront. Toutefois, il est à remarquer que plusieurs allocations, montant ensemble à la somme de 75,000 francs, ne devront plus être portées au Budget de 1849, savoir :</p>			
	Chap. XIX, art. 5, litt. B . . . . .	fr. 12,500 »	
	» XX, » 8 . . . . .	25,000 »	
	» » » 9, litt. B . . . . .	12,500 »	
	» » » 10, litt. A . . . . .	5,000 »	
	» » » 11 . . . . .	20,000 »	
	TOTAL . . . . .	fr. 75,000 »	
TOTAL DU CHAPITRE XIX. . . . .			fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
56,000	(a) 12,000	(b) 68,000	68,000	»	»	<p>a) Cette somme comprend les allocations portées aux litt. C et D.</p> <p>b) L'art. 1<sup>er</sup> ne comprend plus que les crédits portés aux litt. A, H, I et K de l'art. 1<sup>er</sup> du chap. XVIII du Budget de 1847. Les litt. B, C, D, E, F, G et J forment, au Budget de 1848, l'objet d'articles spéciaux. On a cru devoir adopter cette marche : 1<sup>o</sup> parce que les différentes institutions et établissements scientifiques et littéraires ont aujourd'hui reçu presque tous une organisation qu'on peut considérer comme normale, et qui permet d'établir exactement les besoins de leur service ; 2<sup>o</sup> parce qu'elle facilite beaucoup la comptabilité.</p> <p>c) Les allocations portées aux litt. A et B formaient, aux Budgets précédents, deux articles séparés. Le motif qui a engagé à les réunir en un seul article est que, parfois, il reste quelques fonds disponibles sur l'allocation du personnel, soit par des mutations, soit par d'autres causes. Ces fonds pourraient, dans ce cas, être appliqués, en tout ou en partie, à améliorer le matériel de l'administration, qui est dans un mauvais état ; et, de cette façon, on éviterait des demandes de crédits spéciaux, tels, par exemple, que celui qui a été porté à l'article <i>Matériel</i> du Budget de 1846.</p>	
40,000	»	40,000	50,000	»	10,000		
24,000	»	24,000	24,000	»	»		
65,000	»	65,000	65,000	»	»		
14,000	12,500	26,500	26,500	»	»		
»	6,000	6,000	6,000	»	»		
(c) 26,550	»	26,550	26,550	»	»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»		
15,000	»	15,000	16,000	»	1,000		
»	»	»	»	»	»		
5,500	»	5,500	5,500	»	»		
247,850	30,500	278,350	289,350	»	11,000		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XX.</b>		
<b>BEAUX-ARTS.</b>		
1	A.	Encouragements, souscriptions, achats. . . . . 67,000 »
	B.	Concours de composition musicale. — Pensions des lauréats . . . . . 5,000 »
	C.	Académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers . . . . . 25,000 »
	D.	Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats . . . . . 7,500 »
	E.	École royale de gravure. . . . . 20,000 »
2	»	Académie royale d'Anvers. { Subside annuel. . . . . 25,000 » — extraordinaire . . . . . 6,000 »
3	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles . . . . .
4	»	Conservatoire royal de musique de Liège . . . . .
5	»	Musée royal de peinture et de sculpture . . . . .
6	»	— d'armes, d'armures et d'antiquités . . . . .
7	»	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens.
8	A.	Dernier septième, pour l'exécution de la statue de Godefroid de Bouillon . . . . . 12,500 »
	B.	Piédestal de cette statue . . . . . 12,500 »
9	A.	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique avec le concours des villes et des provinces. — Médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . . 40,000 »
	B.	Subside pour le piédestal de la statue du duc Charles de Lorraine . . . . . 12,500 »
10	A.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments . . . . . 55,000 »
	B.	Commission royale des monuments . . . . . 6,000 »
11	»	Exposition nationale des beaux-arts. . . . .
<b>TOTAL DU CHAPITRE XX. . . . . fr</b>		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
112,300	(a) 12,000	(b) 124,300	122,000	(c) 2,300	"	a) Cette somme est comprise dans celle de 67,000 fr. portée au litt. A.  b) L'art. 1er ne comprend plus que les crédits portés aux litt. A, D, G, H et I de l'art. 7 du chap. XVIII du Budget de 1847. Les litt. B, C, E, F, J et K forment, au Budget de 1848, l'objet d'articles spéciaux. Pour les motifs, voir à la page précédente la note littéra D.  c) Cette augmentation provient du développement donné aux grands concours, en les rendant annuels, de bis-annuels qu'ils étaient précédemment. Ce développement était vivement désiré dans l'intérêt des diverses branches des beaux-arts qui, dans l'ancien état de choses, ne participaient aux concours qu'à des intervalles trop éloignés.	
23,000	6,000	31,000	31,000	"	"	d) Il est demandé une somme de 12,500 fr. pour contribuer aux frais de la construction du piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon. La ville de Bruxelles a voté, dans le même but, un subside de 12,000 francs, et la province de Brabant a également promis son concours. Jusqu'à présent, il n'a pas été soumis de devis exact du coût du piédestal, mais le Gouvernement espère que la dépense sera couverte au moyen des ressources détaillées ci-dessus.	
43,000	"	43,000	43,000	"	"		
19,000	"	19,000	19,000	"	"		
13,000	"	13,000	13,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
2,000	"	2,000	2,000	"	"		
"	(d) 23,000	23,000	23,000	"	"	e) Le fonds des souscriptions qui ont été prises pour le rétablissement de la statue du duc Charles de Lorraine, n'offrant, après déduction des sommes dues à M. le statuaire Jehotte, qu'un excédant de 2,000 francs environ. Le devis présenté pour le piédestal s'élevait à la somme de 15,000 fr., mais le Gouvernement ne l'a pas approuvé et a fixé la somme de 15,000 francs comme maximum de la dépense.	
10,000	(e) 12,300	22,300	10,000	12,300	"	f) Cette somme est comprise dans celle de 35,000 fr. portée au litt. A.	
56,000	(f) 3,000	41,000	41,000	"	"	g) Cette somme est égale à celles qui ont été demandées pour les expositions nationales de 1843 et 1845.	
"	(g) 20,000	20,000	"	20,000	"		
279,300	80,300	360,000	323,000	35,000	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
<b>CHAPITRE XXI.</b>		
SERVICE DE SANTÉ.		
1	»	Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies . . . .
2	»	Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsidés aux élèves sages-femmes. — Subsidés aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues . . . . .
3	»	Académie royale de médecine . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. . . . . fr.
<b>CHAPITRE XXII.</b>		
Uniq.	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XXII. . . . . fr.
»	»	Frais de confection des tables décennales des actes de l'état civil pour la période de 1835 à 1842. (Crédit qui ne figure plus au Budget de 1848.). . . . .

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
59,500	»	59,500	59,500	»	»	<p>a) Les epidémies sont deve- nues plus fréquentes, depuis deux ans. Les secours deman- dés par les localités pauvres ou les malades se sont multi- pliés, ont excédé les alloca- tions portées au Budget de 1846. Des imputations pour- raient être faites pour 1847 sur les fonds alloués par la loi des subsistances, mais on doit prévoir le cas où des imputations semblables ne pourraient avoir lieu. Dès lors il est nécessaire de pré- voir une augmentation de crédit de 5,000 fr. à cet article, qui s'élèverait ainsi à 25,000 francs.</p> <p>b) Cette allocation a été votée au Budget de 1847, pour les dépenses d'ameu- blement du local de l'Acadé- mie de médecine.</p>	
25,500	»	25,500	18,500	(a) 5,000	»		
25,000	»	25,000	40,000	»	(b) 15,000		
87,800	»	87,800	97,800	5,000	15,000		
9,900	»	9,900	9,900	»	»		
9,900	»	9,900	9,900	»	»		
»	»	»	20,900	»	20,900		

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	112	Administration centrale . . . . .
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours . . . . .
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale . . . . .
IV.	114	Frais de l'administration dans les provinces . . . . .
V.	120	<i>Id.</i> dans les arrondissements . . . . .
VI.	<i>ib.</i>	Voirie vicinale . . . . .
VII.	<i>ib.</i>	Frais de célébration des fêtes nationales . . . . .
VIII.	<i>ib.</i>	Eaux de Spa . . . . .
IX.	122	Frais de construction et de restauration d'hôtels provinciaux . . . . .
X.	<i>ib.</i>	Révision des listes électorales . . . . .
XI.	<i>ib.</i>	Milice . . . . .
XII.	124	Garde civique . . . . .
XIII.	<i>ib.</i>	Récompenses honorifiques et pécuniaires . . . . .
XIV.	<i>ib.</i>	Dotation de la légion d'honneur et de la croix de fer . . . . .
XV.	<i>ib.</i>	École de médecine vétérinaire , etc. . . . .
XVI.	126	Agriculture . . . . .
XVII.	<i>ib.</i>	Industrie . . . . .
XVIII.	128	Instruction publique . . . . .
XIX.	130	Lettres et sciences . . . . .
XX.	132	Beaux-arts . . . . .
XXI.	134	Service de santé . . . . .
XXII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
»	<i>ib.</i>	Tables décennales des actes de l'état civil. ( <i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1848.</i> ) . . . . .
		<b>Totaux. . . . . fr.</b>

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1848.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1848.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS	
256,550	"	256,550	256,550	"	"	
162,000	"	162,000	162,000	"	"	
24,050	100,000	124,050	274,050	"	150,000	"
874,882	4,500	879,382	879,382	"	"	
525,172	"	525,172	525,172	"	"	
500,000	"	500,000	295,800	4,200	"	
50,000	"	50,000	50,000	"	"	
22,500	"	22,500	22,220	280	"	
"	155,000	155,000	224,000	"	91,000	"
500	"	500	"	500	"	
64,600	"	64,600	64,600	"	"	
20,000	"	20,000	20,000	"	"	
8,200	"	8,200	8,200	"	"	
90,000	25,000	115,000	115,000	"	"	
177,500	"	177,500	177,500	"	"	
628,500	"	628,500	625,500	25,000	20,000	"
122,300	150,000	272,300	372,500	"	100,000	"
1,887,650 40	"	1,887,650 40	1,887,650 40	"	"	
247,850	50,500	298,350	289,350	"	11,000	"
279,500	80,500	360,000	325,000	55,000	"	
87,800	"	87,800	97,800	5,000	15,000	"
9,900	"	9,900	9,900	"	"	
"	"	"	20,900	"	20,900	"
5,617,454 40	525,500	6,140,954 40	6,478,854 40	69,980	407,900	"
DIFFÉRENCE EN MOINS				357,920		"

138

---

**TABLE DES MATIÈRES**

CONTENUES DANS

**LE BUDGET DES DÉPENSES ET SERVICES DU ROYAUME,**
**POUR L'EXERCICE 1848.**

(DETTE PUBLIQUE, JUSTICE, AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET INTÉRIEUR.)

	PAGES.
DISCOURS DU MINISTRE . . . . .	ii-j—ix
<i>Budget des dépenses et services du royaume pour l'exercice 1848</i> . . . . .	1
Projet de loi réglant le Budget de la Dette publique . . . . .	5
Budget général de la Dette publique . . . . .	4—6
Projet de loi réglant le Budget de la Justice . . . . .	7
Budget général du Ministère de la Justice . . . . .	8—10
Projet de loi réglant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères. . . . .	11
Budget général du Ministère des Affaires Étrangères . . . . .	12—14
Projet de loi réglant le Budget de l'Intérieur. . . . .	15
Budget général du Ministère de l'Intérieur . . . . .	16—20

**Dette publique.**

<i>Développements du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1848.</i> . . . . .	21—27
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1848</i> . . . . .	29
ÉTAT N° 1. — Emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 pour cent . . . . .	50
— 2. — Emprunt de 50,850,800 francs, à 5 pour cent . . . . .	51
— 5. — Dette convertie à 4½ pour cent . . . . .	52
— 4. — Emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ pour cent . . . . .	55

**Ministère de la Justice.**

<i>Développements du Budget de ce Département pour l'exercice 1848</i> . . . . .	55
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Administration centrale . . . . .	56—57
CHAPITRE II. — Ordre judiciaire. — Cour de Cassation. — Personnel. — Matériel et menues dépenses. — Cours d'Appel. — Personnel . . . . .	58—59
— Matériel des cours. — Tribunaux de première instance et de commerce. —	
1 <sup>re</sup> classe. Bruxelles, Gand, Liège et Anvers. — <i>Id.</i> 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classes . . . . .	40—41
— <i>Id.</i> 4 <sup>e</sup> classe. — Justices de paix et tribunaux de police. . . . .	42—43

	PAGES.
CHAPITRE III — Justice militaire — Haute-Cour. — Personnel . . . . .	44—45
→ Auditeurs militaires et prévôts . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE IV. — Frais de justice — Frais d'instruction et d'exécution, etc. . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE V. — Palais de justice. . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE VI. — Publications officielles . . . . .	46—47
CHAPITRE VII. — Pensions et secours . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE VIII — Cultes — Culte catholique — Culte protestant. . . . .	<i>ib.</i>
→ Culte israélite — Pensions et secours . . . . .	48—49
CHAPITRE IX. — Établissements de bienfaisance . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE X. — Prisons — Service domestique, etc. . . . .	50—51
CHAPITRE XI — Frais de police . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE XII. — Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	52—53
CHAPITRE XIII. — Dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos . . . . .	<i>ib.</i>
→ Récapitulation . . . . .	<i>ib.</i>
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Justice pour 1848</i> . . . . .	55
ANNEXE N° 1. — Personnel des fonctionnaires et employés attachés à l'Administration centrale . . . . .	56—59
— 2. — Etat nominatif des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère de la Justice, pensionnés depuis le 1 <sup>er</sup> avril 1846 jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 1847 . . . . .	60—61
— 3. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 1 <sup>er</sup> du chap. VIII . . . . .	62—63
— 4. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 2 du chap. VIII. . . . .	64—69
— 5. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 4 du chap. VIII. . . . .	70—71
— 6. — Etat nominatif des ecclésiastiques pensionnés depuis le 1 <sup>er</sup> avril 1846 jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 1847 . . . . .	72—75
— 7. — Compte général des opérations du service intérieur des maisons centrales, pendant l'exercice 1845 . . . . .	75—81
— 8. — Compte général des travaux exécutés dans les prisons, pendant l'exercice 1845. — Travail des détenus . . . . .	85—89

### Ministère des Affaires Étrangères.

<i>Developpements du Budget des dépenses de ce Département, pour 1848</i> . . . . .	91
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Administration centrale. — Personnel — Matériel . . . . .	92—93
CHAPITRE II. — Traitement des agents politiques, etc. . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE III — — — consulaires, etc. . . . .	94—95
CHAPITRE IV — Frais de voyage des agents du service extérieur, etc. . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE V. — Frais à rembourser aux agents du service extérieur, etc. . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE VI — Missions extraordinaires et dépenses imprévues . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE VII. — Commerce . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE VIII. — <i>Marine</i> — Bâtimens de guerre — Personnel . . . . .	96—97
— — — Vivres — Entretien, chauffage et éclairage. — Magasin de la Marine . . . . .	98—99
— — — Pilotage. — Personnel . . . . .	100—105
— — — Service des bateaux à vapeur de l'Escadre. . . . .	104—105
— — — Police maritime . . . . .	<i>ib.</i>
— — — Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	<i>ib.</i>
— — — Secours maritimes — Pensions civiles et secours — Récapitulation . . . . .	106—107
<i>Annexe</i> — Tableau comparatif entre les crédits alloués au Budget de 1847 et ceux proposés au Budget de 1848, pour le service de la Marine . . . . .	108—109

### Ministère de l'Intérieur.

<i>Developpements du Budget des Dépenses de ce Département, pour l'exercice 1848.</i> . . . . .	111
CHAPITRE I <sup>er</sup> — Administration centrale. — Personnel. — Matériel. — Frais de déplacement . . . . .	112—113
CHAPITRE II — Pensions et secours . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE III. — Statistique générale. . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE IV. — Frais de l'administration dans les provinces Anvers, Brabant, Flandre occidentale. . . . .	114—115
— — — — — Flandre orientale, Hainaut, Liège . . . . .	116—117
— — — — — Luxembourg, Luxembourg, Namur . . . . .	118—119

	PAGES.
CHAPITRE V. — Frais de l'administration dans les arrondissements. . . . .	120—121
CHAPITRE VI. — Voirie vicinale . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE VII. — Fêtes nationales . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE VIII. — Eaux de Spa. — Réparation des monuments . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE IX. — Construction et restauration d'hôtels provinciaux. . . . .	122—125
CHAPITRE X. — Révision des listes électorales . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE XI. — Milice. — Frais d'impression des listes alphabétiques. . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE XII. — Garde civique. . . . .	124—125
CHAPITRE XIII. — Récompenses honorifiques et pécuniaires . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE XIV. — Légion d'honneur et Croix de fer. . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE XV. — École de médecine vétérinaire et société d'horticulture de Bruxelles . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE XVI. — Agriculture . . . . .	126—127
CHAPITRE XVII. — Industrie . . . . .	<i>ib.</i>
CHAPITRE XVIII. — Instruction publique. — Enseignement supérieur. — Universités de l'État. — Jurys d'examen. — Concours universitaire. — Enseignement moyen. — En- seignement primaire. . . . .	128—129
CHAPITRE XIX. — Lettres et sciences. — Archives du royaume . . . . .	150—151
CHAPITRE XX. — Beaux-arts . . . . .	152—155
CHAPITRE XXI. — Service de santé. . . . .	154—155
CHAPITRE XXII. — Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	<i>ib.</i>
Frais de confection des tables décennales, etc. ( <i>Crédit qui ne figure plus au</i> <i>Budget de 1848.</i> ) . . . . .	<i>ib.</i>
Récapitulation . . . . .	156—157